

L'**ACTION** *nationale*

Editorial

"Deductibilité" ou "réduction" ?

Michel Brunet

Les crises de conscience
et la prise de conscience
du Canada français

Pierre Laporte

Serons-nous prêts ?

Anne Francis

Une Canadienne anglaise juge notre
attitude envers Ottawa

Jean-Paul Robillard

Les Etats-Unis nous envahissent

Notre enquête 1955

André Laurendeau

Nationalisme et séparatisme

Jacques Hébert

Les grands hommes que j'ai connus

LES CHRONIQUES DE L'ACTION NATIONALE

LE DIRECTEUR

J. C. Tanguay

NOTRE LITTÉRATURE

Claude Sylvestre

LE CINÉMA

ENTRE QUATRE YEUX

VOLUME XLIV NUMÉRO 7 — MARS 1955 — MONTRÉAL

TRENTE-CINQ SOUS L'EXEMPLAIRE

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

• Directeur : Pierre LAPORTE •

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont : MM. François-Albert Angers, président; André Laurendeau, vice-président; Jean-Marc Léger, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx, Anatole Vanier; R.P. J.-P. Archambault, S.-J.; Arthur Laurendeau, René Chaloult, Gérard Filion, L.-Athanasie Fréchette, Jean Drapeau, Guy Frégault, Jacques Perrault, Dominique Beaudin, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps, R.P. Richard Arès, S.J., Wheeler Dupont, André Dagenais, Alphonse Lapointe, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau, etc.

Administration :

CASIER POSTAL 221, STATION E,
Montréal

L'abonnement est de \$3.00 par année

L'abonnement de soutien : \$5.00

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.*

JULES FOURNIER

JOURNALISTE DE COMBAT

par

**ADRIEN
THÉRIO**

245 pages
\$2.00

Cette analyse de la vie et de l'oeuvre de Jules Fournier mérite de retenir l'attention à plus d'un titre. Elle fera connaître à la génération d'aujourd'hui celui qui fut avec Olivar Asselin un des deux grands piliers du mouvement nationaliste dont Bourassa était le chef. Si Jules Fournier mérite de survivre c'est surtout à cause de son talent d'écrivain et de sa valeur exceptionnelle de journaliste. Par l'évocation de cette grande figure, Adrien Thério nous ramène au coeur même de cette période de notre histoire qui gravite autour des années 1900.

AUX ÉDITIONS FIDES

LES AMIS DE LA REVUE

RAYNAULT, Adhémar

Achat et vente de propriété
Prêts : 1^e et 2^e hypothèque

● 3573 est, Ontario — FA 1751

CHAUSSÉ, Fernand

AVOCAT

152 est, Notre-Dame
MA 1922

DENIS, Arcadius

AVOCAT

● 86, rue Wellington Nord
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

● 57 ouest, rue St-Jacques
HA 1336

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 812, Edifice des Tramways,
159 ouest, rue Craig, Mtl.
UN 1-2889

VANIER, Anatole

AVOCAT

● 57 ouest, St-Jacques
HA 2841

FRECHETTE, L.-A.

NOTAIRE

● 159 ouest, Craig
LA 9607

ROBILLARD, Michel

NOTAIRE

● 934, Ste-Catherine est
UN. 6-5818

POULIN, Albert

ARCHITECTE

● 1115, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
Tél. : 2-4620

ALBERT ROUSSEAU Ltée

CHARBON - HUILE

● 10720 Millen
DU 4146

LAVIGNE, C.-E.

Courtier d'assurances

● 3750, rue Lacombe
AT 6433

PAQUIN, Philias

PHARMACIEN

● Angle Boul. Rosemont et Chabot
CR 2358

LAPORTE, René

MEDECIN

● 3426 St-André, apt. 1, Montréal
CH. 2442

PAQUETTE, P.-E.

FERRONNERIE

● 1115 est, rue Mont-Royal
GI 3337

CARON, Marcel

Assurances générales

● 5117, Boul. Rosemont, Mtl.
TU 3275

NADON et DE CARUFEL

Comptables agréés

● 10 ouest, rue St-Jacques
PL 2739

LAROCHE, Willie, C.C.S.

Assurances générales

● 477, St-François-Xavier, ch. 310
Bur. : HA 0422 - Rés. : HA 8064

EMILIEN ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec

● Téléphone 2-5235
352, rue St-Vallier, Québec

GALARDO, Armand

"Fruiterie St-Louis-de-France"
Epicerie, viandes cuites.

● 515, rue Roy — PL 1729

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention

● 934 est, Ste-Catherine
HA 4548

ROY, Roméo

Spécialités pharmaceutiques

Longueuil, P.Q.
OR 9-0349**DESCHÊNES & Fils Ltée**

Matériaux de plomberie et chauff.

5685, Iberville
FR 3176-7**MASSE, Paul**

AVOCAT

152 est, rue Notre-Dame
BE 1971**LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.**

ARCHITECTE

3, avenue Kelvin, Outremont
AT 3434**ANGERS, Adrien, C. d'A.A.**

Assureur agréé

Bureau : 4009, rue Hochelaga
CL 7797**BRASSARD INC.**J. BRASSARD, prés.
256 est, Ste-Catherine, Mtl.**MAXIME**

Nettoyeurs et Teinturiers

4140, rue St-Denis
BE 1158**Salaison MAISONNEUVE**

BACON marque "MORIN"

1430, De Lasalle
CL 4086-7**SANSSOUCY, Arthur**

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL 2839**AUG. BRUNETTE Ltée**

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville
PL 1946**DUST-O-DUST**

Poudre à balayer

7028, De Laroche, Mtl.
Rolland Trépanier — CA 9071**La Cie TULIPPE Ltée**Cravates, écharpes et robes de
chambre 4630, rue Iberville, Mtl.

FA 2533

**SÉGUIN, Paul-Emile**

NOTAIRE

6726, St-Hubert
DO 8739**CAMBRON, M., B.Ph., L. Ph.**Propriétaire Pharmacie Cambron
Spécialité : Prescriptions

775 est, rue Roy — HA 9755



Vous aimez _____

L'ACTION NATIONALE?_____ dites le à vos **AMIS**

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.



159 Ouest, rue Craig,
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

MA. 1339

LA COMPAGNIE

F.-X. DROLET

Ingénieurs — Mécaniciens — Fondateurs

Spécialités :

*Ascenseurs modernes de tous genres,
soudures électriques et autogènes, etc.*

206, rue du Port

Québec

Pour devenir propriétaire . . .

Épargnez avec :

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES
LIMITEE

1306 est, Ste-Catherine, Montréal

Tél. : CHerrier 5415-5515

L'ACTION NATIONALE

aura bientôt

5000 ABONNÉS

Aidez-nous à les avoir

L'ACTION NATIONALE

VOL. XLIV, No 7

MONTREAL

MARS 1955

"Déductibilité"

OU

"réduction"?

Si le gouvernement fédéral avait voulu brouiller les cartes en diminuant de 10 p.c. son impôt sur le revenu dans la province de Québec, il n'aurait pas agi différemment.

Deux choses sautent aux yeux : nos gens ne savent pas comment interpréter la décision du gouvernement d'Ottawa et ils ne s'entendent plus sur l'attitude à prendre en face de ce fait nouveau.

Quelle est la portée de la nouvelle annoncée par le premier ministre du Canada le 17 janvier ? Le gouvernement fédéral évacue 10 p.c. de l'impôt sur le revenu, mais quels contribuables bénéficieront de cette décision ? La mesure s'applique-t-elle à tous les contribuables ou seulement à ceux qui paient un impôt sur le revenu au gouvernement provincial ?

Personne n'a encore répondu à cette question de façon positive. Les déclarations officielles ont même pour effet de tout embrouiller.

Mettons en regard les déclarations du premier ministre du Canada, de M. Duplessis et du ministre fédéral du revenu, M. McCann. Nous verrons qu'elles se contredisent.

M. SAINT-LAURENT

Le 17 janvier, à la Chambre des Communes, le premier ministre a dit :

"J'ai donc fait savoir aux premiers ministres de toutes les provinces que nous nous proposons, en attendant les résultats d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale, de demander au Parlement de modifier la loi fédérale de l'impôt sur le revenu de façon à prévoir une réduction de 10 pour cent pour tous les contribuables de toute province qui prélèvera un impôt provincial sur les revenus des années 1955 et 1956. Nous demanderons en même temps au Parlement de libérer du présent accord de location fiscale toute province qui préférerait se prévaloir des nouvelles dispositions.

"Nous avons aussi l'intention de proposer que les contribuables qui ont effectivement versé un impôt provincial sur leur revenu de 1954 jouissent d'une déduction maximum de 10 pour cent de leur impôt fédéral. Il va sans dire que, dans la pratique, cette déduction plus élevée pour 1954 ne s'appliquera qu'aux contribuables qui ont acquitté l'impôt de Québec sur le revenu, car aucune autre province n'a levé d'impôt provincial sur le revenu en 1954."

Notons que M. Saint-Laurent fait une différence entre l'année fiscale 1954 et les deux suivantes. Pour 1955 et 1956 il prévoit "une réduction de 10 p.c. pour tous les contribuables de toute province qui prélèvera un impôt provincial sur les revenus..." Au sujet de 1954 il dit

"que les contribuables qui ont effectivement versé un impôt provincial sur le revenu" bénéficieront rétroactivement de la réduction.

Dans le premier cas, la mesure est universelle, dans l'autre, on tient compte de l'impôt "effectivement payé".

La différence peut paraître mince, technique. Nous verrons plus loin qu'elle est, au contraire fort importante.

M. DUPLESSIS

"Les célibataires gagnant entre \$1,000 et \$1,500 et les gens mariés gagnant entre \$2,000 et \$3,000 continueront à ne rien payer à Québec et garderont pour eux le bénéfice de l'allégement de 10 p.c. accordé par Ottawa du fait de l'existence de l'impôt provincial".

Donc pour M. Duplessis, pas de doute : c'est un "cadeau" pour un bon nombre de contribuables.

M. McCANN

Mais il y a une troisième déclaration, celle du ministre du revenu national, M. McCann. Il a dit :

"Le département du revenu national dit que le privilège de déduire soit 10 p.c. ou le montant de la taxe provinciale jusqu'à concurrence de l'impôt fédéral ne s'appliquera pas indistinctement à tous les contribuables de la province de Québec. Il s'appliquera uniquement aux Québécois qui ont payé un impôt provincial en 1954 et le gouvernement a l'intention de scruter attentivement les feuilles d'impôt afin de déterminer quels sont ceux qui étaient ou n'étaient pas dans cette catégorie".

Donc pas de cadeau. Seuls ceux qui auront payé l'impôt provincial auront droit à la réduction de 10 p.c.

DIFFÉRENCE CONSIDÉRABLE

Comment s'y retrouver ? Qui a raison, M. Saint-Laurent qui divise le problème en deux, M. Duplessis qui annonce un cadeau ou M. McCann ?

Le contribuable est évidemment intéressé à le savoir. Il a le droit qu'on lui dise s'il sera dévoré, par qui et à quelle sauce !

Mais il y a plus. Il y a une différence fondamentale entre la réduction accordée à tous les contribuables fédéraux et la déductibilité réservée à ceux qui sont en même temps contribuables provinciaux.

La "déductibilité" de 10 p.c. serait une victoire partielle. Tandis que la "réduction", loin d'être une victoire, nous compliquerait encore la vie.

Illustrons par des exemples.

Supposons que le gouvernement fédéral accepte le principe de la "déductibilité". Pour bénéficier du 10 p.c. fédéral il faut être contribuable provincial. Donc le gouvernement provincial peut, sans risque politique sérieux, imposer tous ses contribuables jusqu'à concurrence de 10 p.c. de l'impôt fédéral. Cela ne leur coûte rien de plus, car ils perdraient le bénéfice du 10 p.c. s'ils ne payaient pas d'impôt provincial. Et la province en profite puisqu'elle reçoit un dixième de tout l'impôt fédéral.

Dans le deuxième cas c'est bien différent. Ottawa se retire, sans plus. Il dit au contribuable : "Je diminue ton impôt de 10 p.c. Si tu ne paies rien à ta province tu mettras ce 10 p.c. dans ta poche. Mais si ta province te réclame quelque chose, tant pis pour toi".

Le 10 p.c. devient alors une prime. Une prime contre l'autonomie provinciale, car le gouvernement provincial se trouve alors divisé entre la nécessité d'imposer le re-

venu de ses citoyens et la crainte (électorale) de les priver du cadeau offert par Ottawa. C'est un piège.

Les libéraux le savent bien d'ailleurs, eux qui se frottaient les mains d'aise en apprenant la décision de M. Saint-Laurent. Ils ont dit en riant : "Vous vouliez 10 p. c. ? Vous l'avez, maintenant débrouillez-vous avec !"

C'est de bonne guerre (?) en politique, mais l'autonomie y trouve difficilement son compte !

UN REcul

Donc si c'est cette solution que M. Saint-Laurent nous propose, nous allons la combattre vigoureusement. Nous allons l'accepter forcément, puisque nous n'avons pas le choix. Mais nous allons expliquer aux citoyens de la province que nous avons été trompés. Le gouvernement d'Ottawa aura démontré une fois encore qu'il est prêt à recourir à n'importe quel expédient pour ne pas avoir à accepter la formule soumise, il y a plusieurs années déjà, par la Chambre de commerce de Montréal.

Si l'on nous accorde l'autre solution, celle de la "déductibilité", nous jugerons alors que c'est un pas vers un accord définitif. Et nous nous tournerons alors vers le gouvernement provincial pour lui demander de prendre ses responsabilités en décrétant un impôt égal à 10 p. c. de l'impôt fédéral pour tous ses contribuables.

Nous le lui demanderons quand même dans l'autre cas. Mais nous exigerons alors de l'héroïsme, car ce ne sera pas de gâité de coeur qu'un gouvernement privera ses électeurs du "cadeau" fédéral de 10 p. c. Ce n'est pas tous les jours qu'on voit un gouvernement risquer le suicide au nom d'un principe ! Surtout quand ce gouvernement n'abuse pas des principes !

L'Action Nationale

NOTRE ENQUÊTE 1955 ⁽³⁾

NATIONALISME ET SÉPARATISME

par André Laurendeau

Assimiler, d'après *Larousse* et l'usage, c'est "rendre semblable, pareil, égal". L'assimilation, c'est l'"action de rendre semblable, de donner les mêmes moeurs, les mêmes goûts", etc... Pour illustrer sa définition, *Larousse* cite la phrase suivante de Guizot : "*Le plus dur des résultats de la guerre, la conquête, ne se légitime et ne s'établit irrévocablement que par l'ASSIMILATION des peuples*". A ce compte, la conquête chez nous ne fut jamais légitimée, elle n'est pas irrévocable.

Se laisser assimiler, c'est accepter de devenir semblable à un autre; c'est d'abord l'imiter, le copier, au point de lui ressembler, de devenir lui peu à peu. L'opération implique une perte de la personnalité propre à chacun. Elle ressemble à l'action de digérer, ou plus exactement à celle d'être digéré : l'aliment cesse d'être lui-même, devient la propre substance du digérant. Etre assimilé, c'est être digéré par un autre.

L'aliment qui se laisse difficilement assimiler risque de provoquer l'indigestion. *Ca ne passe pas*, dit le type qui souffre d'indigestion. Ou bien, il dit : *j'ai des lourdeurs sur l'estomac*. Serions-nous au Canada cela "qui ne passe pas", cette "lourdeur" qui rend la vie déplaisante? On le dirait à lire les propos de certains Anglo-Canadiens. Serions-nous le blocage et la lourdeur de la nation

Canadian, celle qui réclame *one language, one flag* ?

Si la nourriture inassimilable était douée de la conscience et de la parole, elle pourrait dire : "Je refuse d'être assimilée, je suis séparatiste". Ceci nous rapproche de M. Saint-Laurent.

I

Les Canadiens français sont tous séparatistes. Les Canadiens français inassimilés veulent demeurer culturellement distincts. Ils refusent de devenir semblables à d'autres.

Au moment où il se rend compte de sa dissimilitude, au moment où non seulement il l'accepte, mais l'estime une richesse humaine et entend la défendre, le jeune Canadien français pense aux conditions dans lesquelles sa culture pourra vivre et s'exprimer. Il ne la regardera pas comme devant se cantonner dans le milieu familial, l'école et la paroisse. Il éprouvera pour elle d'autres ambitions. Il voudra assurer sa prise sur les activités sociales, politiques et économiques.

L'histoire et l'expérience personnelle lui montrent alors que le rayonnement de cette culture est réduite. A peine influence-t-elle les rapports économiques. Dans les relations sociales, elle se montre plus vigoureuse, mais comme en retrait. En politique, sa situation minoritaire et sa faiblesse l'empêchent d'exercer une influence déterminante sur l'avenir du pays. Alors, et comme par tradition, la politique l'attire et l'excite plus que les luttes économiques, et comme les grands gestes brutaux semblent à la fois plus logiques et plus efficaces à son impatience, il portera un jugement sévère sur le régime fédéraliste et rêvera de

séparation. D'autant plus que dans le monde moderne, la principale des nationalités n'a pas épuisé sa séduction, même en Occident, et que les grands rôles sont joués par les Etats-Nations : il aspirera à un changement de la carte politique. Son désir sera que l'aire de diffusion de sa culture coïncide avec les frontières d'un Etat. Le "séparatisme culturel" sera devenu un séparatisme politique, le seul auquel le langage accorde cette désignation de séparatisme.

Mais c'est ici que les difficultés commencent. Car où tracer les frontières du nouvel Etat ? Des groupes plus ou moins nombreux parlent français dans toutes les provinces canadiennes. Le séparatisme commence donc par un sacrifice, il abandonne à elles-mêmes les minorités de l'ouest et de l'Extrême Est. Reste le noyau central : Québec, le nord et l'est de l'Ontario, le Nouveau-Brunswick. On peut y découper idéalement un Etat, dont les frontières ne seraient pas plus anti-naturelles que celles du Canada actuel.

Comment, pourtant, parvenir à cet Etat idéal ? D'abord, ce serait la rupture du Canada en trois tronçons : l'Ouest, et une partie du centre; l'extrême Est, et le Canada français. Dans cette hypothèse, les "maritimes" anglophones deviennent un petit territoire isolé, incapable de vivre seul. Le Canada de l'Ouest et du centre n'a pas de débouché sur l'Atlantique. Jamais l'ensemble des Canadiens ne consentiraient librement à un pareil découpage. C'est de la chimère, de l'absurdité.

Au surplus, le principe des nationalités n'a pas montré en Europe qu'il est un principe rationnel et stable d'organisation politique. Le serait-il davantage ici ? L'E-

glise ne lui a jamais été favorable. Elle se méfie de ce qu'il y a d'explosif et de la tendance quasi totalitaire qu'il implique. Elle préfère le pluralisme, c'est-à-dire l'Etat fédéral, ce que nous avons déjà.

Au surplus, un des principaux motifs qui ont amené la création du Canada : la proximité au sud d'un grand pays et la nécessité de rassembler les colonies britanniques pour leur permettre d'exister à côté des Etats-Unis, ce motif est devenu plus impérieux. Un Canada segmenté n'aurait guère plus d'influence que ces petites républiques d'Amérique centrale : pourrait-il seulement survivre ?

Les liens économiques créés entre toutes les provinces, même s'il les connaît mal, attirent aussi l'attention du jeune nationaliste. On ne les coupe pas aisément. Ils sont devenus contraignants.

Enfin dans une conjoncture internationale aussi troublée, les Etats-Unis toléreraient-ils au nord de leur pays un tel remue-ménage ? Laisseraient-ils les Canadiens français, vis-à-vis desquels ils ont souvent manifesté leur méfiance, diriger seuls un nouvel Etat et tenir le Saint-Laurent ?

Chimère, chimère, chimère. Ce rêve fut fait jadis à plusieurs reprises : par exemple durant les troubles de 1837 et, au tournant du siècle, dans un roman de Tardivel. On l'a examiné comme une hypothèse en 1921 quand on a pensé que l'Ouest voudrait se séparer du reste du Canada; il s'agissait alors de tirer le meilleur parti possible d'un bouleversement commencé par d'autres. Mais c'est devenu une pensée anachronique, une

espèce d'évasion devant des devoirs plus réels et plus pressants.

II

Que faire, alors ? Accepter le cadre politique du Canada. Accepter la Confédération canadienne, l'accepter sincèrement, (et ceci entraînera des conséquences qu'il faut également accepter), mais en tirer tout le parti possible, ce que nous n'avons jamais fait.

Que nous donne-t-elle, en tant que Canadiens français ? Ici, nous entrons dans un nouveau dédale, et nul ne s'accorde tout à fait avec son voisin sur le sens de la Constitution qui nous régit.

Parlons de ce qui devrait être. Pour l'ensemble du pays, nous sommes un co-participant; donc à Ottawa l'un des deux partenaires. Dans les provinces à majorité anglophone, nous gardons des droits minoritaires. Québec est une province à majorité francophone, et le Nouveau-Brunswick est peut-être en passe de le devenir; là, nous sommes ou deviendrons les maîtres et ce sont les autres qui y possèdent des droits minoritaires; là est notre vrai point d'appui; là, nous pouvons vivre et non pas seulement survivre.

Nous sommes la minorité à Ottawa et la majorité dans une province. Cette situation nous rend donc les défenseurs naturels des droits provinciaux. Mais les cloisonnements provinciaux, s'ils font de nous les maîtres d'un Etat provincial, livrent nos minorités à des Etats provinciaux dirigés par des anglophones. Pour nous mieux défendre, nous nous éloignons donc da-

vantage d'elles; nous refusons sur des sujets comme l'éducation, de les rencontrer et de les épauler à Ottawa.

En outre, nous défendons un système qui a ses côtés absurdes. Notre autonomisme, qui s'enracine dans le réel, prolonge des autonomismes devenus peut-être assez artificiels. Par exemple, la division des trois provinces des prairies correspond-elle vraiment à quelque chose? Est-elle pleinement justifiée? Or aussi longtemps que Québec voudra farouchement exister, peut-on espérer une fusion de ces provinces? ou l'inclusion de l'Île du Prince-Edouard, moins peuplée que la ville de Québec, dans un nouveau système "maritime"?

Enfin la division en dix provinces entraîne ce résultat défavorable, alors que, comme Canadiens français, nous sommes un devant deux, dans les rencontres interprovinciales, nous sommes un devant neuf. Le vote de l'Île du Prince-Edouard suffit à effacer celui du Québec.

Oui, mais dans ce Québec, et dans Québec seul, nous constituons un milieu structuré; dans Québec seul, nous possédons des institutions publiques; dans Québec seul, nous sommes l'Etat; dans Québec seul, nous formons la majorité; nous prenons, si j'ose dire un bain salubre de majorité. Cela annule tous les inconvénients énumérés plus haut. Que les minorités, surtout dans l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, disparaissent, et nous sommes gravement amputés, gravement affaiblis. Que Québec se désagrège et il n'y a plus de Canada français.

C'est pourquoi, en général, le nationaliste du Québec est autonomiste.

III

Cet autonomisme est-il un séparatisme qui n'ose plus dire son nom ?

Sans doute, il part du "séparatisme culturel" partagé par presque tous les Canadiens français. Et si l'on estime que la culture est un élément essentiel de la nation, cela mène à conclure qu'il n'y a pas de nation canadienne puisqu'il n'y a pas de culture canadienne. Au reste, cela est indépendant des problèmes constitutionnels : dans un Canada unifié où les Canadiens français conserveraient leur culture, il y aurait toujours un peuple canadien, non une nation au sens fort.

Dans ce sens, M. Saint-Laurent a parfaitement raison de déclarer que les nationalistes voient "dans le développement de la nation canadienne quelque chose qui nuit" non seulement à la réalisation des idées du Chanoine Groulx, mais à l'existence même d'un Canada français. L'idée de nation impliquant celle de culture, le développement d'une nation canadienne serait en réalité le développement de la nation *canadian*, c'est-à-dire de la culture anglo canadienne au détriment de la nôtre. Mais je crois que M. Saint-Laurent emploie le mot nation dans un sens surtout juridique, et alors sa phrase est une calomnie.

L'Etat "catholique et français" réclamé par le Chanoine Groulx, c'est Québec, à l'intérieur de la Confédération canadienne. C'est une réclamation parfaitement légitime. Il n'en a jamais voulu à l'Ontario d'être un Etat (provincial) anglais et protestant, mais il lui a reproché de ne pas accorder justice à sa minorité. Les Anglo-Canadiens sont moins amateurs que nous de ces

formules claires et frappantes, mais ils savent beaucoup mieux les réaliser. L'abbé Groulx demande que le Québec soit lui-même, comme l'Ontario est spontanément lui-même.

Sa déclaration sous-entend une critique, laquelle s'adresse essentiellement au gouvernement québécois, qui n'a pas réalisé de manière vivante ce que permet la Constitution; elle vaut contre le gouvernement central uniquement dans la mesure où celui-ci sort de ses attributions constitutionnelles et traditionnelles, pour entrer dans des domaines qui ne les regardent pas et où il est un usurpateur.

Avec ses attitudes froides et distinguées, M. Louis Saint-Laurent défend l'Etat-usurpateur. Et le chanoine Groulx, comme les nationalistes qui le suivent, défend les prérogatives de l'Etat (provincial) envahi, occupé, volé. Il n'est pas seul. Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse présentait l'autre mois le cahier des doléances provinciales : serait-il l'un de ces nationalistes sincères, honnêtes et convaincus" que M. Saint-Laurent accuse de séparatisme ?

IV

Mais n'y a-t-il pas de temps à autre des affirmations séparatistes ? Il s'en produit. Elles sont, je crois, devant les excès d'Ottawa, des expressions de désespoir.

Le séparatisme politique est devenu une chimère et une absurdité. Pourtant, celui qui a une conscience très vive des périls où nous plonge la politique d'Ottawa depuis quinze ans, et qui est rongé par l'impatience, préfère l'absurdité et la chimère à la mort.

M. Maxime Raymond a déjà déclaré (je le cite de mémoire) : *"Nous ne sommes pas séparatistes, mais ne nous forcez pas à le devenir"*. Au lieu de caricaturer les nationalistes, M. Saint-Laurent devrait se rappeler cet aspect de la question : les sentiments séparatistes sont en raison directe des abus d'Ottawa. Quand on empêche un homme de respirer, si cet homme garde un reste de vie, il aura des réflexes de défense assez vifs, ses gestes manqueront assurément de mesure. Mais qu'on laisse de nouveau l'air entrer dans ses poumons, et il reprendra son attitude normale.

M. Louis Saint-Laurent en fera l'expérience s'il permet aux Etats provinciaux, en tous cas à l'Etat du Québec, de mener une existence moins étriquée.

André LAURENDEAU

COOPÉRATIVES DE PÊCHEURS

Nous comptons actuellement dans la province 29 syndicats coopératifs de pêcheurs dont 17 sont situés en Gaspésie, 5 sur la Côte Nord, 6 aux Iles-de-la-Madeleine et sur l'Ile d'Orléans. Les coopératives des Iles-de-la-Madeleine ont leur propre agence centrale, et les chiffres qui suivent ne tiennent pas compte de leurs opérations.

Des 23 syndicats de pêcheurs qui restent, 22 sont affiliés à la centrale, les Pêcheurs-Unis de Québec. Ils groupent 2,918 membres, possèdent un actif de \$655,633., ont un capital social de \$306,754, et leur chiffre d'affaires de la dernière année a été de \$1,179,052.

La Centrale elle-même a un actif de \$544,837. en regard d'un passif de \$136,584. Son capital social s'établit à \$346,460., tandis que sa réserve générale dépasse \$60,000.

La chronique du **d**irecteur

**DEMANDEZ
CE DOCUMENT**

"Canada 1954" vient d'être publié par le bureau fédéral de la statistique.

Voici les titres de chapitres de ce document de 335 pages :

Le pays; la nation; la constitution et le gouvernement; éducation; relations sociales et culturelles; santé et bien-être; revenu national; agriculture; énergie; forêts; mines; pêcheries; manufactures; immobilisations; travail; transports; commerce intérieur et extérieur; finances.

Il faut que vous l'achetiez pour deux raisons : la première c'est que "Canada 1954" vous apporte une mine de renseignements. Et la deuxième c'est que nous devons prouver aux autorités fédérales que nous nous intéressons aux publications françaises qui émanent d'Ottawa.

On commande : Surveillant des publications de l'Etat, Département des Impressions et de la Papeterie publique, Ottawa, Ontario.

**BILINGUISME À
DÉFENDRE MÊME
DANS LE QUÉBEC**

Le premier ministre de la province a refusé il y a quelque temps d'accorder un droit d'expropriation à deux compagnies qui s'étaient incorporées uniquement en anglais.

Même dans le Québec il faut défendre le bilinguisme. Un jour nous devons réclamer que toutes les raisons sociales, que toutes les affiches publiques soient bilingues. Trop de nos gens sont trop bêtes, — ou trop ignorants, — pour utiliser le français comme langue d'annonce ou d'affaires. Il faudra une loi pour les y forcer.

Et puisque M. Duplessis se fait le défenseur du français, l'occasion est bonne de lui rappeler qu'il a un jour promis de redonner des noms français à tous les lacs et lieux de l'Ungava. Ce travail n'est pas encore commencé.

**TROIS VOYAGES
DE LIAISON
FRANÇAISE**

Les voyages organisés par le Conseil de la vie française ont maintenant une grande réputation. Ils sont bien organisés, intéressants, instructifs. Il y en aura trois l'été prochain : deux dans l'Ouest, voyages de tourisme; et un en Acadie, voyage officiel de liaison française à l'occasion des fêtes du bicentenaire de la déportation des Acadiens.

On obtient des informations au Conseil de la vie française, Université Laval, Québec.

Avez-vous pensé à vous abonner à "Vie française", l'organe officiel du Conseil de la vie française ? Alors vite, votre \$2.00 à l'adresse citée plus haut.

**LES NÔTRES EN
COLOMBIE-C.**

Les Canadiens français survivront-ils en Colombie canadienne ? M. René Lévesque, commentateur à Radio-Canada, a exprimé sur le sujet des idées fort pessimistes. Il a visité Maillardville, et d'autres régions françaises de la Colombie. Il a dit ses craintes, — son désespoir, — dans une conférence devant la Société d'étude et de conférences, à Montréal.

Son pessimisme n'est pas sans causes. Je ne suis pas de ceux qui croient que le français aura la partie facile sur les bords du Pacifique. Mais je crois quand même à la victoire. J'ai mes raisons pour cela. Les Franco-Colombiens vivent actuellement dans une atmosphère de bataille. Et cela c'est excellent. Cela force le groupe à resserrer les rangs et cela réveille chez des tas de gens un sens national et une combativité qu'eux-mêmes ignoraient.

On ne doit pas faire de lyrisme avec ce problème de survivance, mais qui osera dire que la loi du nombre est la seule qui compte ? Comment alors expliquer la survivance acadienne ? comment comprendre que les 65,000 Canadiens de 1760 soient devenus près de 5 millions ? Les circonstances ont changé, personne ne l'ignore. Mais les moyens de survivance ont changé aussi. Donnez à la Colombie des écoles, la radio française, des relations suivies avec la province de Québec, des chefs éclairés et combattifs... donnez lui cela et espérez ! D'ailleurs de toutes ces choses il ne lui manque probablement que la radio française actuellement.

Un autre fait qui nous invite à croire à la survivance c'est l'afflux continu de Canadiens français dans cette province. *La Survivance* d'Edmonton donnait récemment des nouvelles d'un nouveau noyau français qui s'est formé à Ocean Falls.

Voici un autre témoignage, celui de M. Eugène Trottier, propagandiste de la *Survivance* :

"Le terrain est bon, et tout est là pour laisser croire, que dans un avenir prochain, avec un peu d'unité, il y aura en Colombie, place pour le Canadien français. Les familles, les paroisses, les écoles et la Fédération sont là."

L'optimisme aveugle serait ridicule. C'est évident. Mais j'en dirais autant du pessimisme exagéré.

**NOUVEAU
VICAIRE À
MAILLARDVILLE**

Le R. P. Sigismond Lajoie, o.f.m., est arrivé pour remplacer le R. P. Ladislas Frytek, o.f.m., comme vicaire à la paroisse et principal de l'Ecole supérieure. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue. Le R. P. est originaire de Thérien, Alberta.

**L'HÔTEL QUEEN
ELIZABETH**

Les démarches auprès des autorités du CNR au sujet de l'hôtel Queen Elizabeth n'ont pas donné grand-chose. Le président de la compagnie, M. Donald Gordon, s'est contenté de dire que l'on mettrait en lumière le caractère canadien-français de la ville de Montréal. Pourquoi alors ne pas commencer par le nom de l'hôtel ?

M. Gordon croit peut-être que sa réponse a clos le débat. Il constatera bientôt que nous sommes plus tenaces que cela !

**LA LITTÉRATURE
OBSCÈNE**

La levée de boucliers est de plus en plus générale contre la littérature obscène. Le maire de Montréal en a parlé en termes non équivoques il y a quelque temps. Je m'étonne cependant du silence des lecteurs de l'*Action nationale* dans cette affaire. Par deux fois j'ai demandé à nos amis de nous dire ce qu'ils entendaient faire chez eux pour combattre ce fléau. J'ai cité l'exemple de ce curé qui avait réuni ses restaurateurs et qui avait obtenu leur pleine coopération. J'espérais que plusieurs lecteurs prendraient chez eux l'initiative de pareils gestes. Personne n'a bougé. Négligence ou manque d'intérêt ? J'attends votre réponse.

**LES ALLÉES ET
VENUES DU
DIRECTEUR**

Le Devoir m'avait délégué en Louisiane à la mi-janvier. J'ai donc assisté à l'inauguration des fêtes du bi-centenaire de la déportation des Acadiens. Nous reparlerons de ce voyage le mois prochain. Le 28 janvier j'ai participé à *Conférence de Presse*, à la télévision. L'invité était M. Gérard Turcotte, président général de la Fédération des SSJB. Il a déclaré, entre autres choses, qu'il était personnellement en faveur du nom de "Fondation Henri-Bourassa" pour désigner la future souscription nationale des Canadiens français. Le 1er février la Chambre de commerce de Montréal m'avait invité à son déjeuner-causerie hebdomadaire pour parler du voyage en Louisiane.

**N'Y PENSERONT-
ILS JAMAIS ?**

Un lecteur de l'Action nationale qui était du groupe des voyageurs de la Louisiane, a reçu du Bureau fédéral de la statistique une lettre lui demandant certaines informations sur sa tournée aux Etats-Unis. Cette documentation sert pour les statistiques sur le tourisme.

Mais pourquoi a-t-on écrit à ce monsieur en anglais ? Le fonctionnaire n'a pu décemment croire que son nom était à consonance anglaise puisqu'il s'agit de M. Gustave Bellefleur. On ne peut non plus prétendre que les questionnaires en français n'existent pas puisque, sur demande, M. Bellefleur a reçu une lettre rédigée en français.

Mais il a fallu qu'il la demande. Combien de voyageurs reçoivent ainsi chaque année des lettres rédigées en anglais ? Et combien prennent la peine, comme M. Bellefleur, d'en exiger une autre en français ?

Les fonctionnaires fédéraux vont-ils éternellement nous imposer le rôle de quémandeurs ?

**À NOUS ALORS
D'INTERVENIR**

La télévision est devenue le grand moyen de publicité. Chaque soir plus d'un million de personnes voient les programmes du réseau français de Radio-Canada.

On pourrait noter cent choses sur la télévision. En bien ou en mal. Mais je voudrais attirer aujourd'hui l'attention des lecteurs sur certaines expressions anglaises qui se multiplient dans les annonces. Cela peut, au premier abord, sembler un détail. Mais y a-t-il vraiment des "détails" quand un programme s'adresse à tout le monde ?

Plusieurs compagnies, pour diminuer leurs frais de publicité, veulent populariser les mêmes expressions en anglais et en français. Expressions anglaises, évidemment. La compagnie *Remington*, par exemple, nous parle de son clavigraphie *Silence Master*. La compagnie *Kellogg* annonce chaque samedi ses *Sugar Frosted Corn Flakes*.

La conséquence c'est que nos enfants, mangent maintenant des "Kellogg" au lieu de flocons de maïs. Et combien d'hommes d'affaires réclameront le clavigraphie *Silence Master* ?

Si vous doutez de l'influence de ces expressions inlassablement répétées je vous cite un exemple en sens contraire. Quand j'étais enfant il était rare d'entendre un jeune parler de baseball sans qu'il emploie des expressions anglaises. Il était *First Base* ou *Pitcher* ou *Short Stop*. On avait même créé des verbes comme *Homer* la balle, pour l'envoyer au marbre, ou encore la *Firster*, pour l'envoyer au premier but. Au hockey c'était un peu

la même chose. Le *Goalier* arrêta le *Puck*. Aujourd'hui ces expressions sont francisées. On est lanceur, receveur, gardien de buts, on parle de rondelle, etc. Pourquoi ? Parce que la radio, grâce à des hommes comme René Lecavalier, a popularisé les expressions françaises. Son influence a été décisive.

Elle le sera aussi, dans le mauvais sens, si on laisse les commanditaires annoncer leurs produits dans une langue barbare, mi-française, mi-anglaise.

Nous avons le devoir d'exiger du français. Pour plusieurs raisons.

La première c'en est une de bon sens. Songeriez-vous, à table, à demander à votre voisin de vous passer le "milk" ou à votre femme de vous faire cuire des "eggs". Et que penseriez-vous de l'homme qui vous accosterait en vous disant : "Bonjour, *Mister*, nous avons un *nice day*. J'espère que votre *family* est en *good health*". Ridicule ? Sans doute. C'est ridicule aussi de vous suggérer de manger des "sugar frosted corn flakes".

La deuxième raison c'est qu'on ne doit jamais permettre qu'on intoxique notre langue d'anglicismes ou d'expressions anglaises. Il y en aura toujours, mais nous devons continuellement faire un effort pour en débarrasser notre organisme.

La troisième raison c'est que nous avons un droit matériel à cela. Nous représentons pour les compagnies productrices un marché de trois millions de personnes et de plusieurs centaines de millions de dollars. Pourquoi serions-nous gênés de demander à ceux qui sollicitent notre patronage de s'adresser à nous dans notre langue ?

Aujourd'hui même, j'écris aux deux compagnies mentionnées plus haut. Si vous jugez bon de faire comme moi, faites-le moi savoir.

**LE 24 MAI AU
CANADA
FRANÇAIS**

Dans son mémoire aux autorités provinciales la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste écrit ce qui suit :

"La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec est d'avis que le 24 mai devrait être consacré d'une façon toute spéciale, à la célébration de la fête de Dollard des Ormeaux et exprime le voeu que le Département de l'instruction publique devrait attirer l'attention des commissions scolaires pour que des manifestations patriotiques soient multipliées, ce jour-là, dans toute l'étendue de la province de Québec."

C'est le langage du bon sens. Mais si nous n'y voyons pas, c'est le *Victoria Day* qui prendra toute la place.

**FAISONS PRES-
SION AUPRÈS
D'OTTAWA**

L'Association de la jeunesse canadienne française poursuit sa campagne auprès du gouvernement fédéral pour qu'un Canadien français devienne président de la Commission du service civil.

Dans une lettre qu'elle adressait à M. Saint-Laurent on lit ce qui suit :

"Selon les renseignements fournis par les journaux, la commission actuelle, composée de trois membres, serait appelée à disparaître pour faire place à un directeur général du service civil, commission où tous les pouvoirs seraient entre les mains d'un seul homme. Sur cette

question, notre position est sans équivoque: nous nous opposons formellement à un tel chambardement, à moins qu'on justifie pleinement aux yeux du public cette réforme. Si on peut la justifier, nous considérons que le seul candidat logique au poste de directeur est M. Alexandre Boudreau, puisque, toujours selon les renseignements fournis par les journaux, les deux autres membres de la commission actuellement en fonction doivent démissionner dans un avenir assez rapproché.

"Nous croyons utile de vous rappeler que M. Boudreau est de droit l'homme tout désigné pour le poste, en raison de son expérience, de ses qualifications professionnelles indéniables et de sa priorité sur tout autre candidat. Si, ainsi que veulent nous le faire croire certaines nouvelles parues dans les journaux, M. Boudreau refusait à l'avance une telle promotion, nous considérons que le poste de premier directeur général du Service civil canadien revient à un Canadien de langue française, au nom du principe de l'alternance.

DES STATISTIQUES SUR LES COOPÉRATIVES

On verra, au bas de certaines pages, des statistiques sur le mouvement coopératif du Québec. Nous voulons ainsi, à petites doses, donner un aperçu de la richesse que représentent nos coopératives. Nous tirons ces informations du journal *Ensemble*, que nous remercions, et dont nous recommandons la lecture à nos amis.

MAIS SERAIT-CE UN CANADIEN FRANÇAIS ?

Le rédacteur de la Chronique nationale de la *Survivance*, M. Géralde Lachance, a trouvé une description frappante pour stigma-

tiser les "bons ententistes" à outrance.

Il écrit :

"En résumé, le genre de Canadien français qui est accepté par le groupe anglophone du pays est celui qui ne nuit en rien à l'unité nationale c'est-à-dire celui qui n'exige rien de spécial, qui chôme le jour de la fête de la Reine Victoria, qui travaille le jour de la Saint-Jean-Baptiste, qui envoie ses enfants à une école neutre et qui parle anglais partout tant au sein de ses clubs sociaux, de ses organisations professionnelles qu'à son église, son Hôtel de ville et son épicerie. Ca c'est le Canadien français idéal qui est le bienvenu partout ! C'est dommage mais nous n'en sommes pas ni vous non plus !"

**UN LIVRE À
VOUS PROCURER**

Depuis quelques mois je vous parle du mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste à la Commission Tremblay. Les Editions de l'Action nationale viennent de publier cet important travail. Il est maintenant en vente sous le titre de *Canada français et Union canadienne*. Ce travail a été très remarqué quand il a été présenté à la Commission Tremblay. Ses auteurs : le chanoine Lionel Groulx, M. Michel Brunet, Me F.-Eugène Therrien, M. Roger Duhamel et M. Jean-Guy Décarie. C'est tout dire ! On se procure ce volume aux Editions de l'Action nationale, casier postal 221, Station "E", Montréal. Le prix : \$1.00.



Les crises de conscience et la prise de conscience

du Canada Français

(par Michel Brunet)

M. Michel Brunet a participé à la "Rencontre" des lecteurs du Devoir. Il a prononcé la causerie dont nous reproduisons ici le texte. M. Brunet — nos lecteurs le savent — est professeur à l'Institut d'histoire de l'U. de M.

Toute société humaine traverse, aux principales étapes de son évolution historique, des crises de conscience. On désigne ainsi un état de tension temporaire au cours duquel les principaux porte-parole d'une société s'interrogent avec inquiétude sur sa destinée. Très souvent, les crises de conscience se produisent à la suite d'un grand événement qui prend figure de catastrophe collective. Parfois, elles éclatent sans cause immédiate apparente. Dans ce dernier cas, elles ont été préparées par une longue succession de faits dont l'importance et le sens, lorsque considérés isolément, avaient partiellement ou totalement échappé aux anciennes classes dirigeantes. Soudain, tous ces faits deviennent pensés globalement par de nouvelles élites mieux averties et plus conscientes de leurs responsabilités envers le groupe qu'elles encadrent dans les différents domaines de la vie collective.

Emotion et raison

Une crise de conscience demeure quelque chose d'instinctif, de spontané. Son caractère est essentiellement émotif. Si l'émotion l'emporte finalement sur la raison, la crise de conscience peut conduire à des actions collectives irraisonnées et malheureuses. Pour

être salulaire, une crise de conscience doit être suivie d'une prise de conscience. Celle-ci procède de l'intelligence et de la raison. Elle est un phénomène de maturation. Les dirigeants et les élites de la société ne se limitent pas à réagir instinctivement et spasmodiquement sous le choc des événements. Ils s'imposent la tâche de réfléchir sur les problèmes qui sollicitent leur attention. Ils revisent les concepts dont ils ont hérité, réexaminent les notions autrefois acceptées par la majorité, remettent en question les mots d'ordre des générations précédentes. C'est un effort collectif et en partie délibéré vers l'élaboration d'une nouvelle pensée politico-sociale qui inspirera les hommes d'action et influencera l'orientation de toute la société.

Crises nombreuses

Au cours de sa tragique histoire, la nation canadienne-française a connu de nombreuses crises d'émotion collective. Sans remonter plus haut que la seconde moitié du XIXe siècle, rappelons les principales : le manque de terres facilement accessibles et le surpeuplement des anciennes paroisses et seigneuries, l'émigration massive vers les Etats-Unis, l'anticléricalisme et le libéralisme doctrinal des principaux membres de l'Institut canadien, l'affaire Riel, les écoles du Manitoba, la guerre des Boers, les premiers malaises sociaux nés de l'industrialisation, la persécution scolaire en Ontario, la première grande guerre et la conscription, l'exode rural et la prolétarianisation de la classe paysanne, l'influence grandissante du capitalisme absentéiste ou étranger, la crise économique de 1929 et le chômage généralisé de la décade de 1930, la deuxième grande guerre, le plébiscite de 1942, la démission de Cardin, le service

militaire obligatoire, l'industrialisation et la prolétarianisation accélérées des années de guerre et d'après-guerre, le centralisme fédéral et le problème de l'autonomie provinciale, les révélations du recensement de 1951 sur le sort des minorités franco-canadiennes. Tels sont les principaux faits et événements qui ont fortement secoué la société canadienne-française depuis un siècle.

Un examen de la situation

Les chocs émotifs qui s'ensuivirent ne furent pas inutiles. Ils forcèrent les dirigeants du Canada français à examiner plus objectivement la situation du groupe ethnique dont ils étaient les guides et les interprètes. À chaque génération, des esprits inquiets élevèrent la voix et mirent en doute la sagesse de ceux qui prétendaient que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Quelques-unes de ces crises de conscience ont amené la formation d'un nouveau parti politique. Parfois, il y eut même renversement d'un gouvernement depuis longtemps au pouvoir. De nouveaux mots d'ordre firent leur apparition. On proposa de nombreuses réformes politiques et sociales. On réclama la fondation de nouvelles institutions d'enseignement et de nouvelles facultés universitaires. Certains postulats traditionnels de la pensée collective durent être modifiés ou abandonnés. On peut dire que chaque crise de conscience donna naissance à une prise de conscience partielle. Et chaque fois, les autorités prirent de nouvelles initiatives pour satisfaire une collectivité sociale devenue plus exigeante.

La crise actuelle

Le Canada français éprouve actuellement une crise de conscience particulièrement aiguë. Tous les obser-

vateurs sont unanimes sur ce point. Depuis quinze ans, la société canadienne-française est engagée — comme le reste du monde — dans une phase d'accélération de l'histoire. Dans tous les domaines de la vie collective, les problèmes semblent s'être soudainement multipliés. Les anciennes solutions s'avèrent inefficaces. De nouveaux courants d'idées se dessinent. Dans les universités, des spécialistes en sciences de l'homme ont entrepris des recherches méthodiques sur le milieu canadien-français. Les dirigeants des Chambres de Commerce se préoccupent de plus en plus des problèmes politiques et économiques de l'heure. Ils ont réclamé et obtenu la création d'une Commission royale d'enquête dont l'influence peut être énorme sur l'orientation même de la pensée politique. Quelques savants et chercheurs ont acquis un prestige et une autorité qui donnent à la collectivité une fierté légitime propre à augmenter son sens de la solidarité. Des écrivains de talent ont exprimé l'inquiétude du groupe et décrit son style de vie. Une équipe dynamique d'artistes cherche à enrichir le bagage culturel de la société dont ils se reconnaissent membres. Cette nouvelle génération d'intellectuels et de créateurs refuse de se complaire dans la médiocrité. Elle constate le manque de dynamisme de la civilisation canadienne-française. Elle a de grandes ambitions qu'elle ne peut pas réaliser et se demande pourquoi il en est ainsi.

Liberté vs conformisme

Des milieux autrefois silencieux ou stagnants s'agitent et entendent participer activement à la vie collective. Une plus grande liberté d'expression a fait reculer l'ancien conformisme. Certains sujets hier tabous, dont on ne parlait que dans quelques cercles fermés, sont aujourd'hui abordés publiquement. Et la majorité ne

s'en scandalise pas. La classe agricole, solidement encadrée par ses syndicats professionnels et coopératifs, exige sa part de la prospérité générale et propose des réformes qu'elle juge nécessaires à son progrès. Les collets blancs se montrent moins soumis qu'autrefois. Les chefs ouvriers sont devenus les principaux interprètes du mécontentement des masses urbaines. Celles-ci se savent le nombre mais ont de plus en plus l'impression de ne pas exercer l'influence qui leur revient dans un régime démocratique. Une élite de prêtres et de laïcs, formés dans les mouvements d'action catholique, voudrait que la foi informe plus directement la vie collective. Les éducateurs et les parents se demandent si la pensée pédagogique et le système d'enseignement répondent aux exigences d'une société urbaine et industrielle. Les gouvernants tiennent de plus en plus compte des pressions de l'opinion publique. Ils s'aperçoivent que leurs responsabilités envers la société se sont accrues et tentent de s'en acquitter en adoptant de nouvelles lois et en créant de nouveaux services.

La confusion

Une grande confusion règne dans les esprits. C'est évident. Les mots d'ordre qui ont longtemps guidé les générations précédentes n'éveillent plus d'écho. Certains principes autrefois admis de la majorité sont tombés dans l'oubli. Ceux qui les invoquent encore ignorent que tout a changé autour d'eux. Les aînés parlent un langage que leurs cadets ne comprennent plus. Et les nouvelles générations n'ont pas réussi à définir clairement leur programme et leurs objectifs. Elles se posent de nombreuses questions et plusieurs demeurent sans réponse. Leurs discussions des problèmes contempo-

rains ont quitté le ton de la propagande et de la polémique pour prendre celui de l'enquête sociologique. La confusion est inévitable dès qu'on renonce au dogmatisme et à l'autoritarisme dans le domaine des connaissances empiriques. La liberté de pensée et de parole est à ce prix. C'est ainsi qu'une opinion publique vigilante, critique et active se forme graduellement. Une action collective féconde devient ensuite possible. Les prises de conscience et de position ont toujours été laborieuses et pénibles. Lorsque la période de confusion se prolonge indûment, elle risque de jeter la panique chez les défenseurs du *statu quo*. Il s'ensuit un durcissement des anciennes classes dirigeantes. Ce durcissement instinctif et les nouvelles exigences de la population provoquent nécessairement une grande instabilité sociale.

Essai d'explication

Comment expliquer ce qui se passe au Canada français ? A cette question, l'historien répondra d'abord que la société canadienne-française ne se porte pas plus mal aujourd'hui qu'autrefois. Sa situation a toujours été précaire. C'est une mince consolation, mais c'est un fait historique. Les générations antérieures ont eu leurs inquiétudes, leurs angoisses collectives, leurs problèmes et leurs conflits. Plusieurs porte-parole contemporains du Canada français commettent trop facilement l'erreur de croire que leurs pères et leurs grands-pères vivaient dans un milieu calme et serein. Le "bon vieux temps" est une création de l'esprit, une poétisation du passé. La seule différence entre hier et aujourd'hui c'est que la société canadienne-française est en voie de compléter la prise de conscience commencée par les générations précédentes. C'est une opé-

ration douloureuse et délicate qui demande beaucoup de courage intellectuel, d'humilité et de réalisme. Les Canadiens français rejettent une à une les anciennes illusions qui avaient rendu la vie de leurs ancêtres moins amère. Ils apprennent à prendre la mesure exacte de leur taille, dans tous les domaines, comme groupe ethnique distinct sur un continent anglophone et dans un pays qu'ils ne dirigent pas.

La politique

Le fait brutal se ramène à ceci : les Canadiens français ont réussi à survivre comme collectivité nationale mais ils sont une minorité soumise politiquement et économiquement à la majorité anglo-canadienne. Les principaux dirigeants du Canada français ont longtemps refusé de voir la réalité en face. La plupart se sont réfugiés derrière des textes constitutionnels et ont prétendu que Canadiens et *Canadians* avaient les mêmes droits dans un pays dont ils auraient été co-propriétaires, qu'il n'y avait ni vainqueurs ni vaincus. Comme individus, tous les citoyens du Canada sont égaux devant la loi. Comme groupe, les Canadiens français vivent dans un état de subordination. Ceux qui s'étaient rendu compte de cette situation ont espéré — ouvertement ou secrètement — que les vaincus de 1760 obtiendraient un jour la revanche des berceaux. Ils attendaient patiemment l'heure "H". Personne, en 1955, ne croit encore en la victoire démographique. Cette victoire qui aurait tout remis en question. Le dernier recensement ne permet plus d'entretenir cet espoir qui fut toujours chimérique. Il est évident que la majorité anglo-saxonne n'aurait jamais accepté d'être mise en minorité dans le pays qu'elle a bâti. N'ayant pas eu le nombre, les

Canadiens français n'ont jamais dirigé la politique générale du pays. Ils l'ont à peine influencée. Et ils doivent admettre qu'ils ne la dirigeront jamais. Les minorités — sauf lorsqu'elles contrôlent la vie économique du territoire qu'elles habitent — n'ont pas l'habitude de conduire les majorités.

L'économique

Au point de vue économique, les Canadiens français forment une société d'économiquement faibles. Ils avaient faussement pensé que l'agriculture leur donnerait les ressources matérielles dont ils avaient besoin pour vivre et s'épanouir comme groupe ethnique distinct. La culture du sol n'occupe qu'une faible minorité de la population québécoise et ne représente que 10% de la production provinciale. Les Canadiens français n'assurent pas 25% de la mise en valeur du territoire où ils constituent 80% des habitants. Ils sont 30% de la population du Canada mais leur force économique collective ne représente pas 1/10 du pays. Leur situation ressemble à celle d'un peuple colonisé par une puissance étrangère. Depuis des générations, ils se contentent des emplois subalternes dans l'industrie, la finance, le commerce et l'administration. Leur bourgeoisie capitaliste se compose principalement de sous-entrepreneurs, d'intermédiaires, de producteurs marginaux, de petits commerçants et de modestes brasseurs d'affaires. La plupart des Canadiens français qui s'élèvent dans l'échelle sociale gagnent leur vie dans des institutions et dans des cadres qui ne sont pas canadiens-français. Le *primum vivere* les force à se dissocier du groupe et ils perdent graduellement le sens de leurs responsabilités envers celui-ci. Les cultivateurs du Québec ont long-

temps accepté un niveau de vie inférieur. Celui-ci s'est haussé mais pas également dans toutes les régions de la province. Les ouvriers se plaignent de recevoir des salaires insuffisants qui réduiraient leur pouvoir d'achat de quelque \$200,000,000. par année. Dans plusieurs milieux, on est convaincu que l'exploitation des ressources naturelles ne sert pas les intérêts légitimes de la majorité et on attend du gouvernement provincial une politique économique mise au service de la collectivité.

Prosperité nécessaire

Les générations précédentes admettaient l'infériorité économique des Canadiens français. Mais elles n'y attachaient que très peu d'importance. Plusieurs semblaient croire que la situation se corrigerait facilement et d'elle-même. Quelques-uns proposèrent des réformes très modestes qui furent considérées comme radicales et anathèmes. La majorité soutenait que les Canadiens français n'avaient pas besoin de la richesse. Celle-ci les aurait corrompus. Les élites intellectuelles aimaient à répéter qu'elles défendaient une culture supérieure à celle des Anglo-Saxons du Canada et des Etats-Unis. Les plus prétentieux croyaient sincèrement que les Canadiens français étaient appelés à civiliser le reste du continent. Chacun a le droit de défendre et d'aimer la culture dont il a hérité. Il doit chercher à l'enrichir. Il ne lui est pas interdit d'avoir l'ambition de la faire rayonner. D'ailleurs, si elle a quelque valeur, elle s'impose par son propre dynamisme. Quant à ceux qui ont prétendu que la culture canadienne-française était supérieure à celle des *Canadiens* et des Américains et qui ont annoncé que les Canadiens français avaient la tâche de policer les "Béotiens" de l'Amérique du Nord, ils

ignoraient totalement le milieu où ils vivaient. Leur éloquence patriotique et leur nationalisme messianique leur en cachaient les faiblesses et les misères. Une société économiquement désorganisée et politiquement subordonnée, parce que vaincue, conquise et occupée, ne peut pas représenter une culture supérieure. L'histoire de toutes les grandes civilisations démontre que celles-ci s'appuient sur la prospérité matérielle et sur l'indépendance nationale des peuples qui les ont bâties.

Le social

Les Canadiens français constatent de plus en plus qu'ils n'ont jamais reçu et ne reçoivent pas, comme groupe ethnique distinct, les services sociaux dont ils auraient besoin pour améliorer leur sort collectif. Pendant trop longtemps, leurs institutions de charité et d'hospitalisation, ne recevant pas de l'Etat provincial toute l'aide que celui-ci aurait dû normalement donner, ont eu des budgets insuffisants. La situation n'a été que partiellement corrigée et la majorité de la population exige de l'Etat une plus grande protection contre la maladie, la vieillesse et la misère. Les écoles, les collèges et les universités du Canada français ont végété et végètent encore. Les Canadiens français ne consacrent pas à l'éducation les sommes d'argent qui seraient nécessaires pour rattraper le retard accumulé depuis la Conquête. Leurs 50 collèges classiques et leurs deux universités ne disposent que de \$10,000,000. par année. La minorité anglophone du Québec qui représente moins de 20% de la population dépense la même somme pour son enseignement secondaire et supérieur. L'instruction d'un élève protestant à Montréal coûte annuellement \$242. La Commission des Ecoles catholiques de la mé-

me ville n'a que \$152. pour l'instruction de chaque élève catholique. La législation sociale actuelle protège-t-elle efficacement la famille canadienne-française ? Qu'a-t-on fait pour résoudre le problème du logement dans les grands centres urbains ? Une enquête récente de la J.O.C. a révélé que 24% des nouveaux couples mariés vivent en chambre, à Montréal. Il faudrait construire des milliers de logements à loyers modiques. Combien de temps a-t-il fallu attendre l'organisation d'un ministère de la santé ? Depuis que celui-ci existe, la lutte contre la mortalité infantile et contre la tuberculose a réalisé des progrès étonnants et les services hospitaliers sont beaucoup mieux organisés. Dans le domaine de la législation sociale, la création d'un ministère provincial de la sécurité sociale s'impose si l'on veut élaborer et mettre en vigueur un vaste programme d'ensemble au bénéfice de toute la population. Tout observateur réaliste doit admettre qu'un ministère de l'éducation est devenu nécessaire. Les chiffres cités plus haut, les besoins urgents de la société canadienne-française, les inquiétudes des parents et les responsabilités accrues des éducateurs démontrent cette nécessité.

Le duel avec Ottawa

Le conflit politico-constitutionnel qui dure depuis dix ans a directement influencé la crise de conscience actuelle du Canada français. Le duel Québec-Ottawa ne se limite pas à une question fiscale. Ce débat a préparé une véritable réorientation de la pensée politique canadienne-française. Le gouvernement fédéral s'affirme de plus en plus comme le gouvernement national de la majorité *Canadian*. Sous la pression de celle-ci, il s'est délibérément orienté vers une centralisation tou-

jours plus grande des pouvoirs. La prise de conscience nationaliste du Canada anglais avait rendu cette évolution inévitable. Face au nationalisme *Canadian*, dont le centralisme fédéral n'est que la manifestation politique, les Canadiens français du Québec ont dû prendre position. Il ne faut pas oublier qu'une collectivité se définit en s'opposant à une autre collectivité. C'est une loi de la physique politique. Le problème pour les Canadiens français du Québec se résume ainsi : accepter l'extension des pouvoirs du gouvernement central contrôlé par la majorité anglophone ou défendre et augmenter l'autonomie du seul gouvernement où ils sont la majorité. Les Canadiens français du Québec apprendront à se gouverner en renforçant le seul gouvernement qu'ils peuvent mettre à leur service. S'ils ont enfin compris l'importance de leur gouvernement provincial et le rôle qu'il pourrait jouer, ce conflit aura eu des résultats très heureux. Qu'ils aient préféré se taxer eux-mêmes au lieu de compter sur les subsides du gouvernement central pour financer leur administration provinciale, constitue déjà un progrès sensible sur les générations précédentes. Celles-ci acceptaient spontanément un régime que leurs descendants refusent au prix de lourds sacrifices financiers. De la même façon, la tentative fédérale pour influencer l'enseignement supérieur semble avoir soudainement révélé aux Canadiens français toute l'importance de leurs universités. Celles-ci ont la responsabilité de former les élites dont la société canadienne-française a besoin pour régler elle-même ses nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux. Il est temps de s'en rendre compte.

Conclusion

Une grande insécurité comme groupe ethnique distinct, une frustration collectivement éprouvée et une certaine instabilité sociale, telles sont les principales caractéristiques de la société canadienne-française contemporaine. Elles ont toujours existé depuis que les Canadiens français ont perdu la maîtrise de leurs destinées à la suite de la Conquête et de l'occupation anglaises. Mais, en 1955, cette insécurité, cette frustration et cette instabilité sociale, inévitables et toujours aiguës chez une minorité faible et menacée, sont plus senties, plus présentes. On en cherche les causes. On n'a plus peur des diagnostics. On désire connaître les maux dont la société canadienne-française souffre. On veut y porter remède. Voilà les faits nouveaux qui conditionnent le comportement actuel du Canada français. Il y a crise de conscience complétée par une prise de conscience totale.

Michel BRUNET

COOPÉRATIVES D'ÉTUDIANTS

Les coopératives d'étudiants, qui poursuivent une oeuvre principalement éducative, et dans des circonstances qui sont d'autant plus difficiles que leurs effectifs doivent se renouveler constamment, étaient l'an dernier au nombre d'environ 70 et groupaient quelque 3,500 sociétaires. Ce chiffre de 70 comprend à la fois les coopératives de vente proprement dites et les caisses populaires mises sur pied dans les collèges.

PRÊTS ?

par Pierre LAPORTE

"Quelle mouche a piqué le parti CCF ?"

Un journaliste d'Ottawa posait la question à ses lecteurs après que quatre députés de ce parti eurent violemment attaqué les Canadiens français au Parlement fédéral.

Ce journaliste, — très expérimenté et pas tellement "nationaliste" — se demandait s'il ne s'agit pas d'une campagne concertée. "Comme par hasard, écrit-il, trois de ces députés socialistes sont de la Colombie britannique et le quatrième, de la Saskatchewan. On dirait une levée de boucliers bien organisée".

Pour répondre à sa question faisons une rapide revue de certaines déclarations faites par des gens de l'Ouest et de certains événements qui se sont passés là-bas.

Nous étudierons :

- 1 — Les discours parlementaires de trois députés de l'Ouest;
- 2 — La déclaration faite à Vancouver par un quatrième député;
- 3 — L'attitude des journaux de la Colombie britannique.
- 4 — L'intervention des protestants dans le problème scolaire de la Colombie.

Les députés

Trois députés CCF nous ont insultés récemment à quelques jours d'intervalle.

Le premier à le faire a été M. Erhart Regier, député de Burnaby-Coquitlam, en Colombie canadienne. Participant au débat sur le discours du trône il a déclaré que le Canada tout entier a capitulé devant cette "autre nation" dirigée par le premier ministre Duplessis. Il a dit qu'aucune province n'est plus mûre que le Québec pour le communisme. Il a affirmé que nos gens n'ont pas l'instruction qu'ils voudraient.

Voici quelques extraits de son discours :

"La population de Québec va réagir (contre la "volte-face" de M. Saint-Laurent). Elle est assez nombreuse pour renverser le courant. Je prédis que, lorsque ce courant sera renversé dans la province de Québec, les choses iront passablement vite. Ce qui m'inquiète le plus c'est que ce renversement peut s'opérer au profit du parti communiste. Aucune partie du Canada n'est aussi mûre que la province de Québec pour céder aux avances du parti communiste. Dans la ville de Montréal le parti communiste a obtenu autant de voix que la CCF."

Plus loin il a dit :

"Les gens de la province de Québec souffrent. Ils sont assujettis à une double imposition et ils ne bénéficient pas, dans le domaine de l'enseignement, des services qu'ils aimeraient recevoir, qu'ils devraient obtenir et qu'ils méritent à titre de citoyens canadiens. Ils ne reçoivent pas les services de santé auxquels ils ont droit."

Un député a demandé à M. Regnier combien de jours il avait passés dans la province de Québec. Il n'a pas voulu répondre !

Nous faire sourire

Faut-il réfuter la thèse de ce député ? Ses déclarations sur notre maturité pour le communisme et sur l'enseignement devraient nous faire sourire. Peut-être que les communistes reçoivent à Montréal autant de votes que les socialistes. Mais comme le CCF n'a jamais fait élire un seul député cela ne tire guère à conséquence !

Quant à notre enseignement, nous en connaissons et l'insuffisance et les limites. Nous avons plus d'une fois déclaré que le gouvernement de Québec aime mieux construire des ponts et paver des routes qu'aider l'éducation. Mais de là à dire que nous ne faisons pas des progrès considérables, non. Et j'ajoute que notre conception de l'enseignement est autrement plus démocratique et juste que celle de la province que M. Regnier représente à Ottawa.

Les minorités

On s'en fera une meilleure idée en rappelant les paroles d'un autre député CCF, un autre représentant de la Colombie canadienne, M. Angus MacInnis, de Vancouver-Kingsway.

Voici le débat qui s'est engagé entre lui et M. J.-Wilfrid Dufresne, député de Québec-Ouest, le 27 janvier 1955.

M. MacInnis : *Si des gens de Maillardville ou d'une autre région de la Colombie britannique ne croient pas*

que le régime scolaire est assez bon pour eux et établissent leurs propres écoles, ils créent eux-mêmes des minorités; ce sont eux qui créent la double imposition en Colombie britannique.

M. Dufresne : Combien de parents catholiques doivent payer afin de maintenir leurs propres écoles en Colombie Britannique ?

M. MacInnis : Nous n'avons pas...

M. Dufresne : Y a-t-il une différence entre les minorités du Québec et celles de la Colombie britannique ?

M. MacInnis : Nous n'avons pas de minorités en Colombie britannique, en ce qui concerne notre régime scolaire, sauf ceux qui s'érigent à dessein en minorités. La Colombie britannique dispense l'enseignement à tous les enfants de la province au niveau des écoles publiques, élémentaires et secondaires, à de rares exceptions près.

M. Dufresne : Et qu'en est-il des minorités dans la province de Québec ?

M. MacInnis : L'honorable député a posé une question : j'y ai répondu. Je signalerai à l'honorable député que nous maintenons en Colombie britannique un régime scolaire qui respecte parfaitement l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et que, par conséquent, nous ne sommes injustes envers personne. Les citoyens qui établissent leurs propres écoles et qui se soumettent à une double imposition ne le font pas sous le régime des lois et des règlements scolaires de la Colombie britannique. Si on établit des écoles privées, les parents dont les enfants fréquentent ces institutions doivent les soutenir et acquitter les impôts exigés pour les écoles publiques".

C'est aussi simple que cela : Vous ne voulez pas de l'école neutre, alors construisez vos propres écoles. Mais vous continuerez quand même à payer pour les écoles neutres, que vous ne fréquentez pas. Au lieu de guérir le mal, M. MacInnis l'ignore. Pour eux la maladie n'existe pas. Leurs lois sont faites pour les gens en bonne santé !

Le 19 janvier un autre député CCF, M. H.R. Argue, lui aussi de l'Ouest (encore!) reprenait à son compte un réchauffé des mêmes bobards.

Comment expliquer

Comment expliquer ces sautes d'humeur ? Sans doute que la décision d'Ottawa de reconnaître *partiellement* les droits fiscaux de la province de Québec y est pour quelque chose. De constater que Québec n'a pas accepté le moule uniforme et qu'elle n'en crève pas, cela les fait rager. Ils imaginent le gouvernement fédéral reculant devant la province papiste et française. Ils n'ont pas songé que l'arrangement décrété par Ottawa n'est peut-être qu'un trompe-l'oeil, que l'autonomie provinciale ne s'en trouvera guère mieux. Elle sera même plus difficile à défendre, car une partie des gens croit que le problème est réglé et l'autre profite de la décision fédérale sous la forme d'une réduction unilatérale d'impôts.

Et d'ailleurs le problème fiscal est-il suffisant pour expliquer les attaques des gens de l'Ouest contre la province de Québec ? Sûrement pas, puisque dès juin 1954, — alors que M. Saint-Laurent était le grand homme qui allait "mater Québec", — un député de la Colombie canadienne, M. Harold Wynch, dénonçait les députés de langue française qui avaient l'outrecuidance

de se servir de leur langue maternelle au Parlement fédéral.

Il ne comprend pas

M. Wynch a déclaré qu'il ne comprenait pas que les députés de la minorité française à Ottawa persistent, quoique bilingues, à s'exprimer en français quand ils parlent en Chambre, alors qu'ils ne sont pas compris de leurs collègues de langue anglaise, lesquels devaient attendre 24 heures avant de savoir ce qui a été dit la veille.

Pour M. Wynch c'est très simple : les uns, — les Canadiens français, — parlent deux langues, qu'ils ont apprises à force de travail; les autres, — les Canadiens anglais, — n'en savent qu'une. Alors punissons ceux qui en savent davantage au profit des ignorants !

M. Charles Cannon, député des Iles de la Madeleine, a fort bien répondu à M. Wynch.

"Je suis certain, a dit M. Cannon, que les députés des deux côtés de la Chambre, vont s'unir à moi pour protester énergiquement contre cette atteinte aux privilèges de la minorité canadienne-française de la Chambre et du pays.

"Voyez-vous cela, monsieur l'Orateur, on punirait les députés de langue française lorsqu'ils ont eu assez d'intelligence et d'initiative pour apprendre la langue anglaise ! Parce qu'ils sont capables de s'exprimer dans la langue des autres membres de la Chambre, les députés de langue française seraient punis et seraient empêchés de faire usage de leur langue en cette enceinte !

"Je me suis demandé si je devais continuer mes observations dans la langue anglaise, mais je n'ai pas besoin de vous dire qu'après une attaque comme celle-

là et en guise de manifestation sincère de mon indignation contre une telle attaque, je parlerai français."

Mais là n'est pas la question. Les déclarations de M. Wynch ne changeront rien à l'usage du français aux Communes. Mais ce monsieur est député. Il représente des électeurs qui l'ont élu. C'est devant eux, à Vancouver, qu'il a dénoncé l'usage du français. Or le journal qui a rapporté ses paroles ne signale aucune protestation. Lui-même ne fait aucun reproche à M. Wynch.

Cela vous paraît normal ? Alors tâchez d'imaginer qu'un député provincial à Québec réclame la mise au banc de la langue anglaise dans les délibérations parlementaires. Vous pensez bien que les journaux anglais protesteraient. Et ils auraient raison.

Or rien de cela, que je sache, ne s'est produit en Colombie canadienne après le discours de M. Wynch. On ne peut expliquer cela que de deux façons : ou bien les journaux locaux ont jugé que cette déclaration répondait à leurs sentiments, ou bien ils ont évité d'exprimer leur dissidence parce qu'elle aurait déplu à leurs lecteurs.

Les journaux

Si cette attitude retardataire n'était le fait que de quelques députés, on pourrait encore passer l'éponge, supposer qu'ils n'expriment pas l'avis de leurs électeurs.

Mais la vérité c'est qu'il n'y a pas que les députés à exprimer de pareilles idées. La plupart des journaux de Vancouver et de Victoria donnent l'exemple de l'ignorance du problème et de l'intolérance. Fréquemment je reçois des découpures de journaux de ces deux villes. A les lire on constate que pour les journalistes de la Colombie canadienne la province de Québec c'est le

grand problème. C'est l'épine dans le talon du Canada. On s'étonne qu'en 1955 des journalistes, — gens qui devraient normalement être renseignés, — soient aussi terriblement ignorants. Quand on lit leurs dénonciations on hésite entre le désir de leur tordre le cou et celui de leur faire parvenir quelques statistiques essentielles sur la province de Québec !

Nous devons faire preuve de patience à l'endroit de ces gens. Car ils sont probablement plus ignorants que mal intentionnés. Mais préparons-nous quand même à ferrailer, car les problèmes de langue et de religion ne pourront s'accumuler indéfiniment dans cette province. Le jour où ça va éclater nous en verrons de belles !

La Protestant League

Et si encore il n'y avait que les députés et les journaux ! On pourrait supposer, — en y mettant beaucoup de bonne volonté, — que leurs points de vue ne sont pas ceux de leur province.

Mais il faut se rappeler l'attitude prise par l'ensemble des protestants de la Colombie canadienne dans le problème des écoles catholiques de cette province.

En juin 1954, les évêques catholiques de la Colombie, ont, *sur l'invitation* du gouvernement provincial, rencontré les ministres. Voici le résumé que M. Omer Héroux donnait de ce mémoire, dans le Devoir du 4 octobre 1954 :

"Le mémoire des évêques invoque d'abord la déclaration des droits de l'homme formulée par les Nations-Unies qui affirme que les parents ont un droit premier à choisir le genre d'éducation qui sera donnée à leurs enfants.

"La loi scolaire de la Colombie prévoit l'enseignement obligatoire, y lit-on, pour tous les enfants à une école offi-

cielle du gouvernement, mais exempte de cette obligation les enfants qui reçoivent par d'autres moyens un enseignement satisfaisant.

"Ainsi, continuent les évêques, la loi reconnaît la priorité du droit des parents de choisir le mode d'éducation de leurs enfants. Mais ils indiquent aussitôt les obstacles que pose, à l'exercice pratique de ce droit, la loi elle-même.

"D'abord, disent-ils, elle rend tous les parents responsables de l'impôt scolaire, elle décrète que le produit de cet impôt ira tout entier aux écoles gouvernementales. En d'autres termes, expliquent-ils, 87% des enfants sont éduqués à même 100% de l'impôt scolaire, tandis qu'à 13% d'entre eux on refuse leur juste part de cet impôt.

"Résultat, quant aux parents qui veulent exercer le droit de choisir les maîtres de leurs enfants : ils paient l'impôt complet pour les écoles du gouvernement, soit une moyenne annuelle de \$331 par élève; ils paient ensuite pour la construction, l'entretien et l'opération de leurs propres écoles, lesquelles suivent les programmes officiels et répondent à leurs exigences; ils paient en plus un impôt municipal sur leurs propriétés scolaires, sauf dans la ville de Vancouver, dont la charte comporte sur ce point une exemption spéciale; ils paient en outre dans les régions rurales pour le transport de leurs enfants dans les autobus officiels, pour lesquels ils ont déjà payé leur part d'entretien et qui cependant refusent de voiturier leurs enfants; dans certaines municipalités, ils paient une taxe par tête de \$20.00 dont, seules, bénéficient les écoles gouvernementales; ils paient, en plus, par leurs taxes scolaires pour un service de films dont ils sont absolument privés.

"Incidentement, les évêques précisent que les 172,000 catholiques de la province, dont la grande majorité appartiennent aux classes peu fortunées, paient, chaque année, outre les frais de leurs propres écoles, environ \$8,000,000 de taxes pour l'entretien des écoles auxquelles ils ne peuvent, en conscience, envoyer leurs enfants."

Les protestants interviennent

C'est un point de vue juste. Les évêques l'ont exposé avec pondération. Ils ont non seulement invoqué des arguments théoriques, — comme la Déclaration des droits de l'homme et le droit à l'éducation, — mais des arguments d'ordre pécuniaire : les catholiques paient et ne reçoivent rien en retour.

Rien de cela n'a touché les protestants. Trois délégués de la *Protestant League* sont allés rencontrer les autorités provinciales pour leur dire :

"L'enseignement donné dans les écoles catholiques est contre la tolérance de toute autre religion ou église;"

S'appuyant sur cette déclaration mensongère, — l'exemple de ce qui se passe dans le Québec le prouve suffisamment, — ils ont invoqué l'argument de l'unité canadienne :

"Nous croyons que la reconnaissance par la province des écoles séparées catholiques envenimera les différences qui existent entre les Canadiens."

C'est une deuxième fausseté. Car, pour citer encore un exemple, M. Saint-Laurent, premier ministre catholique, instruit dans des institutions catholiques, "n'envenime" pas que je sache les relations entre groupes ethniques au Canada. Au contraire.

L'accusation ne résiste pas à un bref examen. Mgr Duke l'a réfutée de façon péremptoire :

"A travers le Canada, les écoles catholiques sont régulièrement inspectées par les départements de l'Ins-

truction publique dont elles relèvent et aucune accusation n'a jamais été portée contre une école, une académie ou une université . . ."

Mais cette seconde affirmation a permis aux protestants d'atteindre au véritable but de leur mémoire, la conclusion suivante :

"Nous devons demander que le Cabinet s'engage publiquement à n'accorder aucune concession aux catholiques en tant que groupe séparé tant que de telles concessions n'auront pas été approuvées dans un référendum où tous les électeurs de la province pourront se prononcer."

L'opinion publique

C'est là que la *Protestant League* voit sa véritable protection : l'opinion publique. Avec elle elle se sait en sûreté, car elle n'approuvera sûrement pas des changements qui favoriseraient les catholiques. C'est toute une province qui se dresserait, pensent les protestants, contre ces modifications.

Et c'est ainsi que du particulier, — les discours des députés, — nous atteignons au général, — l'opinion publique en Colombie britannique. Et toujours dans le même sens : incompréhension du problème de la dualité ethnique du Canada; refus de reconnaître les droits des catholiques et des Canadiens français; attaques injustifiées contre la province de Québec.

Nous préparer

Ces attaques stupides ont quand même du bon. Elles montrent à ceux qui seraient sur le point de laisser tomber leur garde que nous sommes loin de vivre dans cette atmosphère de "bonne entente" qu'ils imaginent.

Plus nous nous enfonçons dans l'Ouest du pays, moins nous sommes chez nous. Les batailles que les

nôtres ont dû livrer en Ontario en 1910, nos compatriotes de la Colombie les entreprennent. Et rien ne prouve qu'elles ne seront pas plus brutales que les précédentes. Nous n'y laisserons probablement pas notre peau, car cela n'est jamais arrivé au Canada, en dépit des persécutions. Mais préparons-nous à recevoir ... et à porter des coups.

Nous préparer cela veut dire bien des choses.

D'abord refuser de nous laisser chloroformer par "la bonne entente". Elle n'existe pas. Il faut la souhaiter, y contribuer, mais sans trop d'optimisme et surtout sans en faire tous les frais.

Se préparer cela veut dire aussi nous disposer à mettre la main au portefeuille pour aider financièrement ceux qui seront sur la ligne de feu. Il nous en coûtera, comme groupe, des sommes considérables. Nous devons être prêts à les payer.

Se préparer c'est encore se disposer à faire la guerre sur plusieurs fronts à la fois. Il faudra découvrir et dénoncer nos ennemis *là où ils seront*. S'ils logent à des endroits généralement intouchables, nous le regretterons, mais nous devons frapper quand même. Nous ne choisirons pas nos ennemis; nous les combattons tous.

Pessimisme que tout cela ? Malheureusement non. Je suis d'accord avec *Relations* qui suggère de ne pas prendre trop au tragique les déclarations des députés comme M. Regier, mais il reste quand même évident que la situation actuelle des catholiques et des Canadiens français en Colombie ne pourra durer éternellement. On s'y dirige vers la guerre ouverte. Tout ce qui précède tente de le prouver.

Alors soyons prêts !

Pierre Laporte

UNE CANADIENNE - ANGLAISE

JUGE

NOTRE ATTITUDE ENVERS

OTTAWA

par Anne Francis

Une commentatrice de Radio-Canada a dit récemment des choses sensées sur l'attitude de la province de Québec en face des ententes fiscales avec Ottawa. Elle a dit ces choses en anglais sur le réseau national. Mlle Anne Francis, journaliste indépendante, d'Ottawa, était l'invitée du programme *Capital Report*, le 23 janvier dernier. On lira son texte avec intérêt. Il donne des précisions sur les réactions provoquées dans divers milieux par la décision du gouvernement fédéral de diminuer son impôt de 10 p. c. dans le Québec. Nous ne souscrivons pas à toutes les opinions de Mlle Francis. Nos lecteurs sauront d'ailleurs user de sens critique. Mais le texte mérite d'être lu, surtout venant d'une Canadienne de langue anglaise.

Nous savons maintenant quelle décision M. Saint-Laurent a prise au sujet de cette épineuse question de l'impôt sur le revenu dans la province de Québec. Cette semaine, il a demandé au Parlement d'amender la Loi de l'impôt fédéral sur le revenu de manière à permettre à toute personne habitant une province qui n'a pas signé d'entente fiscale de réduire son impôt fédéral sur le revenu de 10 pour cent. M. Saint-Laurent a ajouté qu'il ne s'agit que d'une mesure temporaire et qu'il se propose de convoquer une conférence fédérale-provinciale de bonne heure cette année.

Si l'amendement est adopté, cela voudra dire que les citoyens de la province de Québec gagnant moins de trois mille dollars par année paieront moins d'impôt fédéral que les autres citoyens du Canada. D'autre part, environ trois cent mille citoyens du Québec qui gagnent plus de six mille dollars par année continueront de payer plus d'impôts que les autres, parce que le taux de la taxe provinciale, dans leur cas, est de 15 p. c.

Les partis politiques

Cette concession du gouvernement fédéral a provoqué diverses réactions. Les progressistes-conservateurs semblent avoir les yeux tout écarquillés à force de tenter de regarder en même temps Québec et l'Ontario. Ils paraissent incapables de décider quel serait le meilleur usage politique qu'ils pourraient tirer de la nouvelle situation. Autant que je puis m'en rendre compte, ils sont d'avis que c'est une bonne idée de vouloir tenir une conférence, puisque c'est ce que M. Drew et son parti réclament depuis longtemps. Et ils affirment que le gouvernement a perdu un temps précieux et qu'il a créé de l'antagonisme à l'intérieur du Canada en refusant de convoquer cette conférence il y a déjà plusieurs années.

Les CCF ne s'entendent guère mieux. Mais le chef de ce parti est très catégorique au sujet de ce que l'on devrait faire. Il n'appuiera pas l'amendement Saint-Laurent, car il est d'avis que le gouvernement aurait dû accorder la déduction de 15 p. c. réclamée par M. Duplessis, mais à la condition que toute somme perçue par la province au delà du montant qu'elle

aurait reçue si elle avait signé une entente fiscale devrait retourner au gouvernement fédéral. Et si la province percevait moins, alors le gouvernement fédéral devrait combler la différence au moyen d'un subside.

M. Coldwell m'a dit que la solution proposée par le gouvernement est inacceptable, car il n'est pas normal que les habitants d'une province paient un impôt fédéral différent de celui qui est exigé des citoyens des neuf autres provinces.

D'autre part, M. Hazen Argue, député CCF d'Assiniboine, a sévèrement condamné le gouvernement fédéral pour ce qu'il a appelé sa reddition complète à la province de Québec.

Les journaux

Les réactions des journaux ont également varié. Le *Globe and Mail*, de Toronto, journal à tendances conservatrices, a dit que le gouvernement a dû avaler sa langue et que M. Duplessis venait de remporter sa plus grande victoire. Un autre journal de teinte conservatrice, l'*Ottawa Journal*, a cité ce théoricien du libéralisme qu'est John Stuart Mills sur la nécessité de la conciliation dans la conduite de la chose politique. Il félicite le premier ministre pour son désir de compromis. (Il est facile de constater que les conservateurs ont de la difficulté à se former une opinion.)

Les gens

Ici, à Ottawa, les gens ont également des opinions diverses. Certains sont dégoûtés de constater que le

premier ministre a ravalé son discours du Club de Réforme. D'autres ont dit que M. Saint-Laurent aurait pu rallier tout le Canada anglais derrière lui s'il avait refusé de faire des concessions et s'en était tenu à la politique fiscale ferme de M. Abbott. Il aurait pu ainsi se passer des députés de la province de Québec. D'autres se bouchent le nez en parlant de ce qu'ils appellent la politique libérale de compromis. D'autres, enfin, croient que le premier ministre a fait preuve de courage et de sens politique en acceptant un compromis.

Les causes

Et maintenant, autant que je puisse m'en rendre compte, voici la raison essentielle du changement d'attitude du gouvernement. On a fait comprendre au premier ministre, après son discours au Club de Réforme, qu'il avait non seulement commis une sérieuse gaffe politique à Québec, mais qu'il avait réellement insulté le peuple de sa propre province. Il me semble qu'on lui aurait surtout reproché d'avoir déclaré : "Je n'admets pas que Québec ne puisse être une province comme les autres." Venant d'un Canadien français, c'était plus qu'on en pouvait avaler !

Au même moment, M. Duplessis faisait face aux réclamations des gens riches qui étaient devenus furieux à la pensée de payer un double impôt sur le revenu. Ces gens exerçaient des pressions sur lui. La conséquence c'est qu'Ottawa et Québec étaient tous deux disposés à faire d'importantes concessions. Et c'est ce qui a provoqué cette dramatique rencontre dans un hôtel de Montréal, en octobre dernier.

M. Saint-Laurent a jugé qu'il devait faire des concessions au nom de l'unité nationale. M. Duplessis a

trouvé que le moment était venu de faire quelque chose. Il a téléphoné au premier ministre, à Ottawa.

Les difficultés

Maintenant, je crois qu'il y a certaines choses que nous ne devons pas perdre de vue, avant de nous prononcer sur la sagesse de la décision du gouvernement fédéral.

D'abord sachons qu'il est extrêmement difficile de trouver un système fiscal satisfaisant dans un Etat fédéral. Les Américains et les Australiens ont aussi leurs problèmes !

En second lieu, ces difficultés augmentent encore quand deux provinces possèdent la majorité de la population, la majorité des industries et la plupart des bureaux chefs qui tirent leur richesse du pays tout entier.

Ces problèmes d'ordre économique prennent des proportions encore plus grandes quand les citoyens d'une des provinces riches sont, pour la plupart, descendants d'un peuple jadis conquis et qu'ils possèdent une langue, un système éducationnel et un code civil différents du reste du pays.

J'ajouterais que la situation devient plus embrouillée quand les politiciens exploitent et même encouragent l'insécurité émotive de ces gens.

Les faits

De toute façon, que cela nous plaise ou non, c'est ainsi que le Canada est bâti. Le traumatisme du peuple québécois résulte de la blessure infligée sur les Plaines d'Abraham. Et nous n'y changerons rien en l'ignorant ou en affirmant qu'il ne devrait pas exister. On ne

peut FORCER des gens à cesser de se sentir dans l'insécurité et d'être, par conséquent, inquiets. Tout ce que nous pouvons faire c'est de les convaincre que nous les comprenons et de les aider à obtenir cette sécurité qui les rassurerait complètement. Malheureusement, trop souvent nous ne comprenons pas la situation, sans compter que nous avons nos propres insécurités. Et nous devons également penser que des gens fiers n'aiment pas qu'on leur donne l'impression de les faire marcher.

Les mêmes devoirs

Je ne prétends pas que la province de Québec ne doive pas faire sa part pour répandre notre richesse dans tout le pays. Les citoyens du Québec ont exactement les mêmes devoirs que ceux du reste du pays. Il est également vrai que depuis 1947, alors que M. Duplessis a refusé de signer une nouvelle entente fédérale, les citoyens du Québec ont été privés d'une somme d'environ cent quarante millions de dollars, somme que le gouvernement fédéral était disposé à leur donner. Peut-être est-ce de leur faute, mais ils ont quand même payé la peau et les os plutôt que de sacrifier ce qu'ils considèrent comme leur autonomie essentielle.

Les ententes

Le gouvernement fédéral croit que l'entente fiscale, bien que pas idéale, est le meilleur système qu'on ait encore trouvé. Elle fournit à Ottawa les fonds dont il a besoin pour remplir ses immenses obligations pour la défense nationale, la sécurité sociale et pour équilibrer les périodes d'inflation et de déflation. En même temps

cette entente permet aux provinces d'avoir assez d'argent pour remplir leurs obligations, de façon qu'il n'y ait pas d'écart trop grands entre le standard de vie des dix provinces. Les deux grandes provinces tirent également profit de ces ententes. Le premier ministre Frost a admis franchement que l'Ontario a accepté la proposition fédérale parce que cette province en retirerait plus que si elle percevait elle-même les taxes.

De toute façon ces ententes auraient donné un bon rendement dans les dix provinces, comme pendant la guerre, et comme c'est le cas pour neuf provinces actuellement, si M. Duplessis n'avait pas été l'interprète du Canada français qui craint toujours d'être complètement dominé par Ottawa.

Anne Francis

COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

Le secteur des coopératives engagées dans les opérations forestières comprend :

1) Les Chantiers coopératifs affiliés à la Fédération de l'Ouest québécois. Il y en a 11 et ils recrutent 475 membres. Leur chiffre d'affaires de l'année écoulée a été d'environ \$560,000.

2) Les syndicats forestiers de la Gaspésie. Il y en a 10 dont les effectifs globaux sont de 713 sociétaires. Ils possèdent des actifs de \$204,636, et ont fait l'an passé un chiffre d'affaires de \$597,737.

3) Les Chantiers coopératifs de l'U.C.C. Il y en a 18, ils groupent environ 1,200 sociétaires et transigent des affaires pour quelque \$1,200,000. par année.

LES CONTES DE L'ACTION NATIONALE

LES PERSONNAGES EXTRAORDINAIRES QUE J'AI CONNUS

par Jacques Hébert

On pose toutes sortes de questions au voyageur.

— Ça vous a coûté combien ?

— Vous deviez avoir peur, de temps en temps, dans les déserts ?

— Et comment faisiez-vous pour vous faire comprendre ?

Je pense à cette journaliste d'un quotidien mont-réalais de langue anglaise, venue m'interviewer après un de mes voyages. Elle était toute jeune et elle voulait faire un article sensationnel. Tout ce qui semblait l'intéresser, c'était les catastrophes.

— Dites-moi, Monsieur, vous avez été mordu par des serpents venimeux ?

— Heu... Non, mademoiselle, heureusement !

— Vous avez eu de gros accidents d'auto ?

— Non, je ne vois pas...

— Mais vous avez sûrement attrapé les fièvres ?

— Oh ! rien de compliqué. Une petite malaria, peut-être... Comme tout le monde.

— Non, mais enfin, monsieur. Vous avez été aux prises avec un léopard ? Vous avez failli mourir de faim dans la brousse ? Vous êtes tombé chez des antropophages ? Vous vous êtes presque noyé dans le Nil ?

— Non, mademoiselle. Vraiment.

Tout à fait désolée, la jeune fille s'écria avec candeur :

— Ah ? monsieur ! C'est bien dommage !

Oui, bien dommage pour son petit article. Et je comprends que si j'avais eu la bonne fortune de me faire couper les deux jambes par un crocodile, j'aurais pu avoir un article sur trois colonnes dans le Journal de la demoiselle... Que voulez-vous ! Je n'ai jamais eu beaucoup de chance.

Quatre personnages

Le voyageur se fait aussi poser des questions dans le genre :

— Quel est le pays du monde que vous préférez ?

— Quelles sont les plus belles femmes du monde ?

— Et les personnages les plus extraordinaires que vous avez rencontrés ?

Comme si on pouvait toujours avoir, comme ça, dans son petit carnet, une liste de pays, de femmes, de personnages curieux, de catastrophes et de souvenirs piquants.

Les personnages les plus extraordinaires que j'ai rencontrés dans ma vie ? Difficile à dire... D'abord, "extraordinaires", ce n'est pas très précis. En dehors de l'ordinaire ? choquant ? bizarre ? étrange ? Ou plus élevé que le niveau ordinaire des personnes ?

— Peu importe, me répondait l'autre jour un interlocuteur, du moment que c'est extraordinaire !

Alors je répondis sans hésiter, pour lui faire plaisir :

— Les personnages les plus extraordinaires que j'ai rencontrés dans ma vie sont les hommes les plus différents du monde. Le premier est un mendiant, le

deuxième un peintre connu, le troisième un roi et le quatrième un étudiant hindou.

Mon interlocuteur était ravi. Un, deux, trois, quatre. Ma réponse était nette, précise, dans le style cher aux Américains. Mais, ai-je besoin de vous le dire, ma belle assurance avait surtout pour but de *faire plaisir* à notre ami, et ces quatre personnages peu banaux n'étaient peut-être pas nécessairement les *plus extraordinaires* . . .

Au moins, ils m'étaient revenus à l'esprit les premiers. Et j'ai pensé qu'il vous amuserait peut-être de les connaître. Alors, je vous les présente, comme ils se sont présentés à moi sans tenir compte des préséances : un mendiant, un peintre, un roi, un étudiant.

Le mendiant

Le mendiant est mort depuis une quinzaine d'années, je crois. Il habitait la grand-route, entre Québec et Rimouski. Il s'appelait Jean Gagnon et tout le monde l'appelait Ti-Jean.

Il n'était pas très grand, sans doute, mais pour le gamin de six ans que j'étais alors, il paraissait un géant.

Je vivais seul avec ma grand-mère dans une immense maison située au milieu d'un de ces villages paisibles que visitait régulièrement Ti-Jean Gagnon.

Il arrivait toujours comme un cheveu sur la soupe, et, de préférence, à l'heure de la soupe. On le reconnaissait tout de suite à sa manière de frapper à la porte de la cuisine avec le pommeau de sa canne qui était, en fait, le manche métallique d'un ancien parapluie.

J'avoue que si le personnage m'effrayait un peu, j'étais toujours enchanté de le voir arriver avec ses

mauvaises nouvelles, ses réflexions aigres-douces sur "les jeunesses d'aujourd'hui", son baluchon tout sale, sa guimbarde.

— Les jeunesses du village m'ont encore volé mes bretelles. Une bande de voyous ! Si j'en rencontre un sur mon chemin, je l'assomme avec ma canne !

Ma grand-mère essayait de le calmer, d'excuser "les jeunesses", de lui changer un peu les idées. Ce n'était pas facile.

— Oui, on connaît ça ! Mais moi, j'ai rien pour tenir mes culottes !

Et ma grand-mère finissait par trouver une paire de bretelles pour Ti-Jean Gagnon. Mais il était de mauvaise humeur, même quand il jouait un petit air de guimbarde (si on peut parler d'air). Et, après avoir empoché tous les gros sous de la maison, il nous quittait brusquement. Il avait bon coeur, il nous aimait bien : c'était sa manière.

Le reste de la journée, je rêvais à ce drôle de bonhomme qui n'avait pas de maison, qui voyageait toujours, qui connaissait absolument tout le monde entre Québec et Rimouski.

Chez ma grand-mère, je ne m'ennuyais pas, bien sûr. Mais ce personnage extraordinaire m'impressionnait terriblement. Oui, à cause de Ti-Jean Gagnon, je rêvais de grands voyages...

Le peintre

Numéro deux : un peintre célèbre. Il s'appelle Vlaminck. Je l'ai connu il y a quelques années en Normandie où il habite avec sa famille.

Je ne vous parlerai pas de sa peinture, que je ne connais guère, mais du gros bonhomme, à l'autre bout

du pinceau. Parce que, dans un sens, c'est un personnage extraordinaire.

Je le vois encore, écrasé dans un vaste fauteuil, les yeux terribles, la bouche mauvaise, les jambes écartées : un personnage de Francis Carco. Il bougonne, il crie, il laisse échapper un mot d'esprit, il conte une histoire salée, il énonce une pensée profonde sur l'art, il tousse, il crache, il remplit toute la maison dont il est le dieu. Les parents, les enfants, les vieux amis, les visiteurs, tout le monde l'écoute. C'est le mieux à faire. Le vieux peintre aime la conférence et il a une verve de tous les diables. Il aime surtout choquer les bons bourgeois qui l'entourent et pour atteindre ce but, tous les moyens lui semblent bons. Il jure, parle argot et raconte des souvenirs horribles, des potins infâmes, des histoires aussi invraisemblables que graveleuses.

On sent bien qu'il force son personnage et qu'il n'est pas si mal élevé qu'il veut en avoir l'air. Mais quand on a du génie, doit-il se dire, il faut soigner sa petite légende. Alors, le grand Vlamincck s'habille comme un gangster, il crie très fort, il porte un pistolet dans sa poche droite, il parle de toutes les personnalités contemporaines comme si elles avaient été ses humbles sujets, jadis. Il reproche encore à Léon Bloy les quelques francs qu'il a donnés un jour. Il déclare à son médecin venu l'examiner :

— "Allez, empoisonneur ! Trouvez-moi un bon petit cancer qui ne me donne plus que dix jours à vivre et je cours assassiner Picasso ! Au moins j'aurai fait une bonne action avant de mourir."

On rit, naturellement, et on se dit que cet homme est un des êtres les plus extraordinaires qu'on a rencontrés. Extraordinaire veut dire bien des choses...

Le roi

Pour moi, ce mot sert encore à qualifier un vieux roi noir du Congo. Le numéro trois.

Je voulais le voir parce que Sa Majesté le roi Lukengo est une relique des temps passés. Sa petite cour, son petit palais, son petit royaume et son immense harem, ce sont des souvenirs de l'Afrique mystérieuse du siècle dernier. C'est l'Afrique avant les Blancs.

Je n'oublierai jamais cette misérable salle de réception où nous avons causé pendant une heure avec le vieux Lukengo. Il aurait dû nous recevoir sous un baobab, en plein air, à la manière de ses ancêtres. Mais le roi est plein de complexes : quand il reçoit des Blancs, c'est toujours dans cette salle minuscule, meublée comme une vitrine de regrattier. Un sofa crevé, un fauteuil démodé, trois chaises qui seraient en pièces depuis longtemps si le gros roi ne leur préférait un banc, qui ressemble davantage à un trône.

Il n'est pas assis, mais à demi-couché. Son unique vêtement : un pagne de coton bleu qui laisse voir son ventre énorme, noir, percé d'un nombril tout rose.

A l'aide d'un interprète, je lui pose quelques questions auxquelles il répond évasivement, en bon roi qu'il est. Ça n'a pas d'importance. Je ne suis pas venu ici pour chercher les lumières diffuses qui peuvent sortir de son vieux cerveau ramolli. Je ne veux pas écouter, je veux voir, examiner ce personnage d'un autre monde, d'un autre siècle, ce fossile bien en chair, cette momie qui respire encore, qui se ronge les ongles et qui rote.

On nous l'a décrit comme un viveur, un exploiteur, un roitelet cruel qui règne toujours, simplement parce

que cela rend service aux Blancs, les véritables maîtres du pays. Sa déchéance se lit dans ses yeux jaunes de paludéen, ses yeux tristes qui sont encore capables, pendant de courts instants, de donner l'illusion que l'homme n'est pas un énorme crapeau.

En réponse à une vague question, l'interprète vous sert un long discours dans lequel il parle vaguement de justice, de liberté, de traditions. Ces grands mots, entendus en ces lieux nous font sursauter. Justice, liberté, traditions. Pauvre Lukengo, il s'en moque bien, je vous assure. Justice ? Le roi est un despote qui pressure ses sujets, qui leur impose les pires corvées et leur vole leurs plus belles femmes. Liberté ? Le mot ne se traduit pas dans la langue du pays. Traditions ? Oui bien sûr, celle des meurtres rituels ne se perd pas dans le royaume de Lukengo. Quand le roi meurt, on tue treize de ses ennemis, afin d'en disposer les crânes au fond de sa fosse. Chaque année, à la pleine lune, un homme disparaît. On dit que les charlatans du roi le tuent pour fabriquer des médecines avec son cœur. Au-dessus du lit royal que nous ne verrons pas, on aurait suspendu deux mains humaines desséchées pour éloigner les maladies.

Oui, en effet, jolies traditions !

Dès qu'il sourit, cependant, le roi a l'air d'un bon roi. Sa laideur devient plus acceptable. Mais il ne sourit guère.

Nous lui demandons si les gens sont heureux dans son royaume. Nous ne manquons pas d'audace ! "Oui, très heureux", vous répond-il avec un cynisme qu'il a

du mal à dissimuler. Et il ne parle plus. Il resserre ses lèvres épaisses, ratatinées et aussi noires que son épiderme. Ses paupières lasses ferment à demi ses yeux. Son ventre flasque et luisant se balance au rythme d'une respiration profonde comme celle d'un dormeur.

L'heure est arrivée de demander une faveur au roi. Nous aimerions entendre des chansons et voir des danses du pays. Le roi est d'accord : il fera chanter et danser quelques-unes de ses femmes. J'ai oublié de vous dire que le bon Lukengo en a neuf cents. Vous avez bien lu : neuf cents femmes. Enfin ! je ne les ai pas comptées !... Mais le chiffre est considéré comme assez conservateur par les autorités européennes du Congo. Le harem de Lukengo serait même le plus grand du monde, s'il existe encore.

Le roi fait un signe au grand chambellan qui va chercher quelques femmes du harem. Quelques femmes, c'est-à-dire une cinquantaine.

Pendant les chants et les danses, le roi Lukengo laisse tomber sa tête sur sa poitrine nue et il s'endort.

A sa manière, on en conviendra aisément, ce roitelet du Congo est un personnage extraordinaire.

L'étudiant

Le quatrième personnage ne ressemble à aucun des autres. Il a environ vingt-cinq ans. Physiquement, il me fait penser à un certain saint Louis de Gonzague que j'ai le souvenir d'avoir vu au collège Sainte-Marie, il y a une quinzaine d'années. Il s'agit d'ailleurs d'un pieux hindou rencontré à Sevagram, le village où Gan-

dhi a passé les dernières années de sa vie.

A peine arrivé à Sevagram, je tombai malade et fus soigné par cet extraordinaire "saint Louis de Gonzague" qui voulait me convertir à l'hindouisme.

Il me soigna avec un dévouement et une abnégation absolument inouis, préparant mes repas et mes remèdes, me faisant la lecture et veillant à mon chevet presque jour et nuit.

Quand je lui disais ma reconnaissance, il répondait simplement : "Un jour, vous rencontrerez un malade sur votre route et vous le soignerez à cause de moi".

Un soir, je faisais beaucoup de fièvre, et j'étais content de savoir mon "saint Louis de Gonzague" auprès de moi. Il était plongé dans la lecture d'un livre saint hindou. Soudain, il laissa tomber son livre et se mit à murmurer d'étranges choses, dans une langue que je ne reconnaissais pas.

"Saint Louis de Gonzague" en extase !

Quand il reprit son livre, je lui demandai à qui il avait parlé.

"A Krishna, me répondit-il en souriant. Je lui ai demandé que tu ne sois plus malade et que la paix arrive dans le monde."

Je lui serrai la main et je m'endormis en pensant que le Dieu de tous les hommes ne devait pas rester indifférent devant la prière des Hindous...

Jacques Hébert

LES ÉTATS-UNIS

NOUS

ENVAHISSENT

○

M. Jean-Paul Robillard nous fournit des données claires sur l'invasion du capital américain au Canada. Ses statistiques nous montrent l'ampleur du problème. M. Robillard nous propose sa solution. Elle lui est évidemment personnelle. Nous jugerons qu'il est inutile de modifier les formules si nous ne changeons pas l'esprit qui anime nos gouvernants. Car on nous apprêtera peut-être à une sauce différente, mais nous n'en serons pas moins dévorés. Même si nous n'acceptons pas sa conclusions, nous remercions M. Robillard de nous éveiller à ce problème très grave.

L'INVASION AMERICAINE

S'ils divergent quelquefois sur les moyens d'y parvenir, les nationalistes canadiens-français désirent tous l'autonomie du Québec et l'indépendance canadienne. Tous, ils sont prêts à se dresser devant les menaces qui pourraient mettre en danger, au pays, l'épanouissement qualitatif comme quantitatif de notre nationalité. Les manifestations de l'impérialisme britannique les énervent, les assauts du centralisme fédéral les inquiètent. Ils ont raison car il ne s'agit pas toujours là de dangers imaginaires. Mais, occupés à parer aux coups des groupes impérialisants du Canada comme aux attaques des politiciens fédéralistes d'Ot-

tawa ou même du Québec, ils en viennent souvent à oublier le cancer antinational qui nous met peut-être le plus en danger actuellement : la mainmise américaine sur nos richesses nationales.

L'événement dominant

"Si les historiens de l'avenir cherchent un jour l'événement dominant dans la vie du Canada français de 1900 à 1950, celui qui aura exercé sur son histoire la pression la plus lourde, ces historiens ne s'arrêteront pas, ce me semble, ni aux offensives de l'impérialisme britannique, non plus qu'aux assauts du centralisme canadien ou du centralisme mondial. Mais ils pointeront du doigt le choc de la civilisation américaine."

C'est le chanoine Lionel Groulx qui a écrit cela. Vous voyez que je n'invente rien. Qui maîtrise l'économie d'un pays peut lui imposer sa civilisation avec une relative facilité. Que nous servirait d'avoir réussi à établir un *modus vivendi* convenable entre Canadiens français et Canadiens anglais au pays si ce dernier ne devenait qu'une sorte de vestibule des États-Unis ? L'autonomie d'un Québec où les Américains, économiquement parlant, feraient la pluie et le beau temps, serait bien illusoire. Comme l'indépendance d'un Canada, militairement et financièrement contrôlé par l'*Oncle Sam*, disons à 80 pour cent, deviendrait un mythe.

Est-il révolutionnaire de demander aux nationalistes de se rendre compte tant sur le plan national que provincial de ce nouveau danger et de les inciter à travailler, de toute leur influence, à y mettre fin ? Est-il téméraire de les prier de se lever en bloc pour défendre notre sol contre l'invasion du capital et du capitalisme américains ?

Danger réel

Reste à savoir si vraiment ce danger existe. Les statistiques peuvent nous le dire. Le Bureau fédéral des statistiques nous apprend que les placements américains au pays dépassent présentement \$8,000,000,000. Quelque 154 entreprises américaines en territoire canadien représentaient, en 1946, 29 pour cent de tous les capitaux investis dans les industries manufacturières.

Voici la valeur des produits de ces compagnies américaines par rapport à la valeur proportionnelle de toute la production canadienne : machineries 27 p. c., pulpe et papier 32.3 p. c., produits chimiques 34.3 p. c., eaux gazeuses 39.8 p. c., savons et articles de toilette 48.3 p. c., produits de métal en feuille 49.4 p. c., appareils électriques 55.3 p. c., produits de caoutchouc 60.3 p. c., raffinage du pétrole 65.5 p. c., automobiles et camions 94.7 p. c.

Si maintenant l'on tient compte de l'accroissement des placements américains depuis 1946 et du fait qu'il suffit, dans la plupart des cas, de posséder le quart des actions d'une société pour la diriger, on peut estimer que les capitalistes américains possèdent à l'heure actuelle 45 p. c. de l'industrie manufacturière au Canada.

Quant à notre industrie minière, elle est, en fait, aux mains des Américains. Pour le fer : *Steep Rock Iron Mines* et *Iron Ore Company of Canada*. Quant aux métaux non-ferreux, l'extraction en est faite aux trois quarts par les compagnies américaines. N'oublions pas non plus que plus des deux tiers du pétrole de l'Alberta est actuellement entre les mains de *Standard Oil of New Jersey* et de la *Texas Company* par l'intermédiaire de leurs filiales canadiennes.

A tout cela, il faut ajouter le *Pacific Canadien* aujourd'hui passé aux Américains. La part des actions du C.P.R. détenue par les Américains est passée de 15.7 p. c. en 1937 à 30.7 p. c. en 1948 et présentement à plus de 47 p. c. du total.

Chance perdue

Les nationalistes canadiens-français ont-ils évalué à sa juste valeur la chance perdue, lors de la dernière guerre, de canadianiser ce réseau ferroviaire en le nationalisant ?

Y a-t-il actuellement au monde un pays aussi évolué que le nôtre où les capitaux étrangers occupent une telle place ? Il ne faut pas s'étonner que notre sujétion économique ait entraîné une sujétion politique vis-à-vis les États-Unis.

"C'est une leçon de l'histoire que la pénétration économique précède généralement la domination politique", disait le chanoine Lionel Groulx, le 26 mars 1953.

QUE FAIT LA PROVINCE?

Le fer

Les ressources naturelles relèvent directement des provinces. Or, si au parlement d'Ottawa, nous sommes en minorité, nous dominons par contre totalement le parlement provincial. Or faut-il rappeler ici le drame de la vente de nos mines de fer ? On en a parlé tant et plus et tout a été dit là-dessus. Rappelons toutefois que notre gouvernement provincial "national, social et familial" a passé, à la demande de la Hollinger-Hanna, une nouvelle loi pour abaisser la taxe payable par la compagnie de \$5,000,000 à \$86,000 pendant que le gouvernement al-

bertain percevait des redevances de $12\frac{1}{2}$ à $16\frac{2}{3}$ p. c. sur l'huile extraite de son sol. Soulignons aussi que lorsque l'extraction atteindra 20,000,000 de tonnes par année, la compagnie paiera son minerai $\frac{1}{2}$ sou la tonne quand on sait qu'en cas semblables, les compagnies doivent verser aux gouvernements de certains pays quelque 50 sous la tonne. Et cela non pas à des gouvernements socialistes, mais capitalistes.

L'amiante

L'amiante est un autre exemple de l'exploitation de notre province par les trusts américains. La part de la société américaine Johns Manville au Canada était, en 1952, de 54 p. c. de toute notre production d'amiante brute et de quelque 60 p. c. de toutes les industries minières et manufacturières d'amiante. On a répété que dans ses usines la tension patronale-ouvrière était disparue. Peut-être, mais l'exploitation ouvrière subsiste quand même. En ce sens que les travailleurs ne touchent pas encore tout ce qui leur revient. Comme l'Etat provincial d'ailleurs. On pourrait s'étendre longuement là-dessus, mais contentons-nous de ces quelques chiffres révélateurs : les bénéfices bruts de la Johns-Manville atteignent à des sommets incroyables, (\$10,452,653 en 1950) et alors que le nombre des employés, de 1944 à 1951, augmentait de 40 p. c., les ventes, elles, s'accroissaient de 274 p. c.; le coût d'opération, de 194 p. c.; les profits bruts, de 365 p. c.; les salaires, de 119 p. c. et le profit brut par ouvrier de 232 p. c. Naturellement que l'amiante, comme notre minerai de fer, est exporté aux Etats-Unis à l'état brut pour la plus grande partie.

Soulignons que ce qu'on fait depuis si longtemps avec l'amiante, ce qu'on fait depuis quelque temps avec le

minerai de fer, on est à la veille de le répéter pour le titane.

Nos forêts

Et nos forêts ? De 1867 à 1952, nos différents gouvernements provinciaux ont cédé 108, 043 milles carrés de forêts pour \$13,083,250. C'est donné. De 1934 à 1952, on a "vendu" 4,695 milles carrés de belle forêt pour seulement \$3,542,600. Faites le calcul... et vous rougirez certainement de honte et de sainte colère quand vous saurez que ces compagnies peuvent immédiatement obtenir \$6,000 par mille carré en argent emprunté du public, en fournissant le terrain en garantie collatérale !

Les ressources hydrauliques

En ce qui concerne nos pouvoirs hydrauliques, la situation n'est pas plus rose. De 1897 à 1923, on a vendu 90 chutes d'eau, 30 autres furent cédées pour des baux de 70 à 99 ans. Vers 1931, on avait cédé 132 chutes d'eau représentant la moitié du potentiel hydroélectrique du Québec pour des sommes n'atteignant pas \$500,000. Des calculs nous démontrent que les sommes probables reçues par la province en redevances minières, forestières, hydrauliques et de chasse et de pêche, *pendant les 86 dernières années*, se montent à quelque chose comme \$23,583,520, soit une somme bien moindre que le dixième du présent budget provincial annuel. On sait qu'à Québec, le Ministère des terres et forêts est complètement dominé par les compagnies. Le reboisement, chez nous, se fait au petit bonheur et les ingénieurs forestiers sincères et indépendants vous diront tous que si, d'ici quelques années, un vigoureux coup de barre n'est pas donné dans le bon sens, nos forêts "s'en iront chez le diable. . ."

Il faut agir

On pourrait en dire beaucoup plus long là-dessus, Mais je crois que ces quelques chiffres suffiront à démontrer à tous les nationalistes qui veulent garder les pieds à terre qu'il y a, dans le domaine de la récupération de nos ressources naturelles, beaucoup de choses à faire. Dernièrement, le Conseil de la vie française proposait la formation d'un Conseil économique canadien-français. Ce serait une excellente initiative (à défaut de ce Conseil économique provincial qui devrait remplacer notre Conseil législatif) et l'une de ses premières tâches serait sans doute d'enquêter sérieusement sur tout le problème. Et je serais le plus surpris des hommes si cet organisme en venait à la conclusion que le système coopératif pût nous redonner, par exemple, la *Shawinigan Water & Power* ou l'*Aluminium Company* ou encore que le simple travail de la *Ligue d'achat* chez nous fût en mesure de nous remettre entre les mains la *Brown Corporation* ou la *Johns-Manville*.

Il faut agir

Tous les nationalistes canadiens-français réclament à grands cris le retour de nos ressources naturelles à la population du Québec. En général, ils demeurent toutefois très vagues lorsqu'il s'agit de proposer les mesures concrètes qui pourraient vraiment nous les redonner. Que veulent-ils au juste ? Que le gouvernement exige des redevances plus élevées ? Qu'une loi soit passée pour obliger toutes ces grandes sociétés (comme aussi nos services publics) à réserver un pourcentage majoritaire des hauts postes aux nôtres ? Que les contremaîtres desdites sociétés soient obligatoirement bilingues et que les usines portent obligatoirement aussi une raison sociale française ?

Que le gouvernement provincial participe sous une forme ou sous une autre à la gestion de ces compagnies et de ces services publics ? Que les compagnies qui exploitent nos ressources naturelles soient astreintes à transformer ici même leurs matières premières ?

Jusqu'ici, comme je l'ai dit plus haut, les nationalistes sont assez vagues lorsqu'il s'agit de répondre avec précision à ces questions. Il faudrait pourtant commencer à y penser sérieusement et s'entendre sur un programme précis. Demain, il sera trop tard. Je crois, pour ma part, (je donne ici une opinion bien personnelle) que l'heure est venue d'exiger plus que quatre mots de français sur la devanture d'une usine, plus que des contremaîtres bilingues et plus qu'un certain pourcentage de Canadiens français dans la sphère des hauts postes.

Le plan Robillard

Sans doute que si nous obtenions tout cela pour les sociétés qui exploitent nos ressources naturelles et gèrent nos services publics, ça serait une amélioration. Mais nous sommes à une époque où il nous faut exiger davantage. Sans trop anticiper sur cet avenir qui nous apportera sans doute, grâce aux techniques nouvelles et à l'énergie nucléaire, des structures économiques dont peu de gens peuvent se faire une idée présentement, on peut dire que l'époque de transition que nous traversons exige des nationalistes décidés à mettre fin à l'invasion du capital américain dans notre province, qu'ils envisagent sérieusement la possibilité d'une redistribution des entreprises entre les trois secteurs que nous connaissons déjà tant au Canada que dans la province : secteur nationalité, secteur coopératiste (ou communautaire) et secteur capitaliste.

Beaucoup de sociétés capitalistes devraient maintenant, je crois, dans les domaines des ressources naturelles et des services publics, être considérées comme mûres pour la nationalisation, la coopératisation ou la communautarisation, selon le cas.

On me dira peut-être que tout cela est bien radical. Pourtant, j'ai actuellement devant moi le programme électoral de l'ancienne *Action libérale nationale* et le programme provincial du *Bloc populaire*. Je les parcours et je vois là des mesures que les nationalistes d'alors acceptaient avec enthousiasme, mais que beaucoup d'entre eux semblent aujourd'hui repousser ou avoir tout simplement oubliées. Pourquoi ? Le nationalisme canadien-français ferait-il son évolution à l'envers ? Il ne le faudrait pas à cette heure même où, pour sa lutte renouvelée, il a besoin plus que jamais de l'appui populaire. Et dans ce monde qui se tourne de plus en plus vers le travailleur, le faible, l'exploité et l'opprimé, que ferions-nous d'ailleurs d'un nationalisme dressé contre le sens de l'Histoire ?

Jean-Paul ROBILLARD

MUTUELLES-INCENDIE

Au 31 décembre 1953, les mutuelles-incendie de paroisses et de comtés étaient au nombre de 245 et elles avaient perçu durant les douze derniers mois des cotisations d'une valeur globale de \$853,286. Pendant le même temps, elles ont versé à leurs sociétaires \$666,193. à l'occasion de sinistres.

Les assurances en vigueur pour l'ensemble des mutuelles de paroisses et de comtés s'élèvent à \$315,507,607.

NOTRE LITTÉRATURE

par Jean-Charles Janguay

Canada français et Union canadienne

La Société St-Jean-Baptiste de Montréal, en mai 1954, a présenté un mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels. Les Editions de l'Action nationale viennent de le publier. Me F.-Eugène Therrien, président général de la Société en a écrit une lettre-préface.

Plusieurs institutions, quelques collèges classiques, ont remis à cette commission des mémoires, mais celui-ci est le plus chargé de sens. Il trace un périple historique qui dénote une compréhension clairvoyante de notre histoire.

Les deux Canadas

L'auteur, dans une première partie, dessine le visage des deux Canadas. Il poursuit l'évolution historique du Canada anglais et du Canada français, jusqu'à nos jours.

"Afin de mieux préciser les problèmes contemporains de la société canadienne-française, il est absolument nécessaire de résumer l'évolution historique des deux Canadas. Si l'histoire n'apporte aucune solution à ces problèmes, elle a le grand mérite de les poser clairement et dans toute leur perspective. L'histoire a voulu qu'il existât deux Canadas... S'il n'y avait qu'un seul Canada, comme plusieurs semblent le souhaiter, bien

des problèmes seraient simplifiés. Mais aussi longtemps que la majorité des Canadiens français refusera de s'assimiler complètement au Canada anglais, il y aura deux Canadas" (P. 18)

L'auteur essaie de dégager les constantes de la politique des Anglo-Saxons vis-à-vis des Canadiens français. Une première constante est un désir d'assimilation, quitte à temporiser :

"Les marchands anglais venus tenter fortune dans la colonie conquise approuvèrent avec enthousiasme la décision des autorités impériales. Ils avaient la légitime ambition de contribuer à la fondation de ce nouveau Canada. Ils réclamèrent tous leurs droits de sujets britanniques et ne dissimulèrent pas leur intention de soumettre les Canadiens conquis à la loi du vainqueur. La majorité des nouveaux habitants de la colonie souhaitait tout normalement l'assimilation totale et rapide de la population canadienne" (P. 19)

La deuxième constante, c'est le désir de s'affirmer par les valeurs économiques : "La minorité anglaise de la province de Québec ne manquait pas d'influence. Moins de vingt ans après la conquête, elle contrôlait presque entièrement la vie économique de la colonie. Elle possédait près de la moitié des grandes seigneuries. Le commerce extérieur et la traite des fourrures lui appartenaient dans la proportion des quatre cinquièmes. (p. 20)

Il se dégage de cette étude que "l'histoire du Canada anglais est celle... d'une prodigieuse ascension. L'histoire du Canada français est celle d'une tragique défaite suivie d'une longue lutte pour sa survivance, lutte qui se poursuit toujours". (p. 33)

Les Canadiens français ont entretenu des mythes à la vie dure, que l'historien doit détruire. Nous souffrons d'un complexe d'infériorité, et qui sait si nous ne sommes pas réellement inférieurs. Nos luttes constitutionnelles n'ont pas cessé avec la Confédération. Elles continuent et le Canada anglais guette un moment de distraction chez les Canadiens français pour unifier et centraliser les pouvoirs.

"Les Canadiens français continueront-ils à se soumettre presque sans réagir aux déterminismes de leur tragique histoire." (p. 127)

Ce mémoire met au rancart toute une littérature édulcorée sur nos problèmes nationaux. "Il aborde franchement la question et rejette les faux-fuyants et les poncifs qui ont trop souvent paralysé la pensée canadienne-française." (p. 26)

La situation en 1954

Tel est le titre de la deuxième partie : Il faut trouver des solutions : "Un peuple ne peut pas retarder indéfiniment l'heure de l'option (p. 69) ... Les dirigeants de la nationalité canadienne-française doivent prendre une décision : continuer et encourager une politique d'assimilation graduelle du Canada français au Canada anglais ou renforcer les cadres politiques et économiques essentiels à la survivance et à l'épanouissement de tout peuple qui ne veut pas disparaître". (p. 69-70)

L'initiative appartient au gouvernement du Québec. "Les Canadiens français qui n'ont pas démissionné doivent enfin se rendre compte du rôle éminent de leur ETAT PROVINCIAL, le seul gouvernement où ils sont la majorité, comme gardien officiel et légitime du bien commun de leur nationalité". (p. 72)

Il faut édifier un programme d'une politique canadienne-française. "Cette politique sera d'abord une politique de reconstruction et d'équipement. La Conquête a détruit le Canada français et celui-ci n'a pas été complètement rebâti depuis". (p. 75)

Le programme de la politique culturelle occupe une bonne part dans le Mémoire. "Seule, une politique culturelle, généreusement soutenue par le gouvernement canadien-français du Québec, permettra de corriger une situation gravement compromise. (p. 79) . . . La jeunesse canadienne-française doit recevoir une éducation qui lui permettra de soutenir la concurrence qu'elle rencontre sur le marché du travail". (p. 79)

Le mémoire suggère la création d'un Département de l'Education nationale, composé de 5 conseils : Conseil de l'enseignement primaire, Conseil de l'enseignement technique; Conseil de l'enseignement secondaire; Conseil de l'enseignement universitaire, Conseil de l'Education nationale.

Une grande importance est donnée aux universités : "Toute nation qui n'a pas renoncé à l'avenir a absolument besoin d'un enseignement supérieur bien organisé". (p. 87) . . . La question financière est primordiale : "Les universités canadiennes-françaises du Québec comptent sur l'aide financière de l'Etat provincial pour obtenir les ressources dont elles ont besoin absolument pour jouer pleinement leur rôle". (p. 89)

Bref, ce Mémoire est pétillant d'intérêt et ne peut être ignoré de ceux qui s'intéressent à la question nationale.

Quel imbroglio que notre situation au milieu d'un groupe ethnique dont nous ne connaissons que subrepticement le comportement politique.

Les jeunes de nos collègues devraient lire ce Mémoire comme un appendice précieux à leur Histoire du Canada qui se termine souvent avec le Statut de Westminster.

Un psychiatre vous parle

Radio-Canada, chaque année, donne l'occasion à ses titulaires, de publier la série des émissions prononcées sous telle ou telle rubrique.

Le Dr Fortier, professeur à la Faculté de médecine, de l'Université de Montréal nous offre un deuxième volume du genre : "Un psychiatre vous parle".

"Ce livre n'est pas un traité de psychiatrie, pas même un manuel. C'est dire qu'il ne s'adresse pas aux spécialistes qui seraient forcément déçus de n'y trouver que des aperçus sommaires. Il s'agit plutôt d'une oeuvre de vulgarisation, destinée au grand public." (Préface).

L'on n'a publié, jamais plus qu'en notre siècle, des ouvrages de vulgarisation. L'homme de la rue est englué dans un tas de notions qu'il tient par les cheveux. Les "Reader Digest" sont en somme fort indigestes et nourrissent peu. Les auteurs veulent épargner aux lecteurs tout effort, et l'on sait que là où il n'y a pas d'effort, il y a peu de résultats tangibles.

Ce jugement vaut pour une part, quant à cet ouvrage. Mais il faut apporter une atténuation. La psychiatrie est une science fort jeune, se servant d'une

terminologie fort complexe. Le public canadien-français a besoin d'en connaître les linéaments. La maladie n'atteint pas que les corps, elle peut aussi s'attaquer aux esprits.

Autrefois, il y avait le médecin des corps, le chirurgien, et le médecin des âmes, le confesseur, le Prêtre. De nos jours, un autre professionnel s'est inséré entre les deux, c'est le psychologue, pour les gens normaux, le psychanalyste et le psychiatre pour les anormaux.

Le Docteur Cloutier couvre dans son volume énormément de terrain. Le titre eût été aussi juste ainsi : "Un psychologue et un psychiatre vous parle." La psychologie est un terme polyvalent que les besoins de la spécialisation a diversifié quasi à l'excès : il y a autant de psychologies qu'il y a d'activités humaines : "psychologie des affaires, psychologie de l'art, psychologie de l'éducation, psychologie des foules... etc., etc".

Le mérite de ce volume repose en ce qu'il crée des préjugés favorables envers la psychiatrie.

J.-C. Tanguay

COOPÉRATIVES D'ÉLECTRICITÉ

Une cinquantaine de coopératives d'électricité existent actuellement et elles comptent quelque 36,500 membres. Au cours de l'année 1953, ces entreprises ont terminé la construction de 850 milles de lignes pour en porter le grand total à 7,049 milles.

entre 4 yeux

LES CENTRES D'ACHATS

Les Centres d'achats représentent une formule commerciale relativement récente. On sait de quoi il s'agit. Ce sont des agglomérations de négoce différents abrités sous un même toit et jouissant en commun de certains avantages, notamment le stationnement pour les automobilistes. Ces vastes caravansérails se multiplient aussi bien en banlieue que dans les quartiers excentriques de Montréal. Il ne fait aucun doute qu'ils satisfont à un besoin ou à un goût du public, puisque leur achalandage est imposant.

D'aucuns s'en plaignent et plus particulièrement les marchands indépendants, qui

voient diminuer avec inquiétude leur chiffre d'affaires. Nous comprenons ces alarmes et nous les partageons dans une certaine mesure. Les arguments mis de l'avant contre les centres d'achats sont les suivants : forcément éloignés de la grande majorité de leurs clients, ils imposent à ceux-ci des frais plus considérables de déplacement; il n'est pas toujours vrai que les prix soient plus avantageux; s'ils le sont, c'est qu'il s'agit de syndicats de capitaux capables de fonctionner à perte pendant un temps pour s'assurer un marché; on ne vend qu'au comptant, ce qui peut devenir embarrassant dans les périodes de gêne; ces entreprises, le plus

souvent, ne sont pas canadiennes-françaises et ne contribuent pas financièrement à la vie municipale et paroissiale.

Nous avouons que tous ces arguments ne nous paraissent pas irréfutables, encore que quelques-uns d'entre eux possèdent un grand fonds de vérité. Mais il est toujours vain de dresser des protestations verbales, qui ne sont pas suivies d'un redressement nécessaire et d'une action constructive. Il y a environ un quart de siècle, on a mené campagne contre les magasins à chaîne, qui devaient être la ruine du marchand du coin. C'est au reste ce qui s'est malheureusement produit dans un certain nombre de cas, mais les magasins à chaîne n'ont pas disparu. Il est plus sage de s'interroger sur les raisons du succès obtenu par les concurrents.

Pourquoi les clients se ruent-ils vers les centres d'achats ? Ecartons l'engouement de la nouveauté, qui ne dure jamais longtemps. Ce qui nous y attire, c'est l'élégance des bâtiments, l'étalage avantageux de la marchandise, un prix généralement plus bas sans compter une foule de services accessoires auxquels les ménagères ne demeurent jamais insensibles. Sans doute serait-il préfé-

rable que les gens ne cédassent pas à ces attrait. L'expérience a néanmoins démontré, et nous devons le constater avec un réalisme attristé, que le patriotisme ne suffit pas pour diriger la conduite des individus. Dommage, sans doute, mais comment ne pas tenir compte des faits ?

L'un de nos confrères de l'extérieur de Montréal, la PRESQU'ILE, bien située pour savoir de quoi il retourne, aborde l'aspect économique de la question dans des termes qui entraînent notre adhésion. "Il reste une solution à nos marchands, écrit M. Marcel Brouillard. Qu'ils se forment une coopérative d'achat. Ainsi, ils pourront facilement acheter à meilleur marché et établir des prix qui pourront avantageusement rivaliser avec tous ceux des "Centres". Le jour où tous les commerçants de chaque localité se seront groupés en coopérative d'achat, les "Shopping Centers" n'auront plus leur place. Qu'on y pense." N'est-ce pas là la solution par excellence, la seule solution pratique ? Pour y atteindre, il faudra réussir à vaincre cet individualisme fortement enraciné et qui nous a fait tant de mal.

(Bulletin de la SSJB de Montréal).

CHRONIQUE DU CINÉMA

PAR CLAUDE SYLVESTRE

"LE DÉFROQUÉ"

Malgré toutes les idées contradictoires qui s'énoncent au sujet du DÉFROQUÉ, il est cependant facile de trouver au film un point qui rallie l'assentiment général : le jeu de Pierre Fresnay. L'hallucinante, l'émouvante puissance de récréation de cet acteur impose le personnage du défroqué. Le fluide efficace que dégage Fresnay depuis MONSIEUR VINCENT est un phénomène troublant qui nous émeut et nous laisse cois.

Cette interprétation remarquable fait du DÉFROQUÉ une oeuvre remarquable; mais une oeuvre tout court, non. Le film est un amas de petits pièges qui en font un guet-apens certain; une sorte d'oeuvre chaotique qui nous laisse dans un étrange malaise difficile à épurer. Épuration difficile à cause des côtés fascinants de l'oeuvre et de la hardiesse du sujet qui le sortent incontestablement de la production facile; au départ, il s'agit d'un film religieux et son thème, celui du sacerdoce, touche au sacré. LE DÉFROQUÉ se situe sur un plan surnaturel. Pourquoi restons-nous sur notre faim ?

De l'infantilisme

L'expression du sacré par le cinéma est la plus récente dans l'histoire de l'art et nous sommes loin de croire que

LE DÉFROQUÉ ait fait faire un pas en avant au cinéma sur ce terrain sublime. Au contraire LE DÉFROQUÉ cumule les défauts de l'infantilisme du genre aspect sentimental, anecdotique et didactique. Trois défauts-clef que mentionne le R.P. Régamey dans ses études sur l'approche du sacré. Ou, comme le souligne Henri Agel dans une appréciation générale sur les films religieux, nous pouvons dire aussi pour LE DÉFROQUÉ que sa faillite est liée à cette faiblesse majeure qui est "l'indécision esthétique et dramatique sur le style à choisir qui fait hésiter le film entre le documentaire, le discours édifiant, et la tranche de vie réaliste".

Il est indéniable que l'auteur du film, Joannon, nous fait descendre à une certaine profondeur intime dans ce professeur célèbre qui a rejeté lucidement les exigences de son sacerdoce. A cause de cela il a su établir un contact avec le sacré, ce sacré qui est "le sentiment qu'il y a quelque chose d'inviolable en l'homme". Mais en route il y a eu des ratés. Si le départ était bon et l'identification précise, à l'arrivée nous en avons été quittes pour un lourd bariolage. L'impression physique une fois dissipée, nous sommes en mesure de voir que nous avons été engloutis par un magistral primarisme dans le choix des symboles spirituels : bouteille de vin blanc, sueurs d'indigestion, mains jointes, acrobatie de crucifix planté en terre, masochisme maternel, meurtre sanglant, et le reste.

Nécessités de l'humain

Le drame intérieur, le cheminement de la grâce et du péché, pour se faire sentir, évoluer, progresser, doivent, il est vrai, s'incarner dans des gestes humains, des scènes de la vie quotidienne, prendre des objets, des mots, établir

des relations, opter pour des symboles. Et de dire, pour défendre le film, que cette obligation de l'incarnation obligeait à montrer ces gaucheries toutes humaines, des gestes partiellement efficaces pour faire voir que la grâce est efficace malgré tout, de dire cela n'est pas juste ici. Car la gaucherie du jeune séminariste, les erreurs de hiérarchie des valeurs n'atteignent pas ici le mystère de l'homme imparfait, du monde impur, instruments parfaits et purs par la puissance de Dieu, mais sombrent dans le ridicule. Quand, pour des motifs de démonstration spirituelle, il y a atterrissage forcé dans le grand Guignol, voilà quelque chose de grave.

De l'hystérie

Si, du point d'insertion du surnaturel dans le sensible doit jaillir la poésie, selon Valéry, nous doutons de la scène de la consécration dans le cabaret, de celle du "conventum des confrères", nous doutons d'images telles que la contre-plongée du jeune soldat devant le calice, de la marche ensanglantée de la fin, nous doutons de cette hystérie pour convertir coûte que coûte. Toutes les erreurs ont été relevées à l'heure présente. Et notre propos n'est plus de les aligner davantage et de prouver leur faiblesse particulière. De cette somme nous ne pouvons que dire qu'il est difficile de dégager un climat de véritable drame spirituel, d'horreur du mal. Il y a longtemps que Bernanos nous a appris que le péché existe soit pour en souffrir ou pour en jouir. Ce qu'il y a de curieux pour LE DÉFROQUÉ c'est que nous ne pouvons même plus faire notre part de jouissance ou de souffrance. Souvent la sympathie est du côté du défroqué, et le jeune homme perd de sa véracité le jour où il décide de devenir prêtre. Cet

effet paradoxal, et non voulu, est pour le moins énervant pour notre conscience.

LE DÉFROQUÉ a le déplaisant avantage de flatter les esprits conservateurs qui se piquent de largeur de vue. Il leur donne une conscience de révolutionnaires quand ils sont davantage au niveau des sensations fortes en lieu sûr. Dans notre contexte, c'est ce qui nous semble le plus grave dans l'événement LE DÉFROQUÉ.

Claude Sylvestre

COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

On évalue à 89 le nombre des coopératives dont l'activité principale est du domaine de la consommation; elles groupent environ 15,550 membres. Leur chiffre d'affaires est de l'ordre de \$11 millions tandis que leur actif dépasse \$3 millions. L'amélioration de leur structure financière et la modernisation de leurs installations ont fait l'objet principal des préoccupations des magasins coopératifs durant la dernière année.

La Centrale du secteur, l'Alliance des coopératives de consommation, compte 121 sociétés ou syndicats affiliés. En 1953-54, son chiffre d'affaires a pratiquement doublé par comparaison à l'exercice précédent pour atteindre \$1,917,209.

TABLE DES MATIÈRES

Editorial :	
<i>"Deductibilité" ou "réduction" ?</i>	567
André Laurendeau :	
<i>Notre enquête 1955 — nationalisme et séparatisme</i>	572
Le directeur	581
Michel Brunet :	
<i>Les crises de conscience et la prise de conscience du Canada français</i>	591
Pierre Laporte :	
<i>Serons-nous prêts ?</i>	605
Anne Francis :	
<i>Une canadienne anglaise juge notre attitude en- vers Ottawa</i>	616
Jacques Hébert :	
<i>Les grands hommes que j'ai connus</i>	623
Jean-Paul Robillard :	
<i>Les Etats-Unis nous envabissent</i>	632
J.-C. Tanguay :	
<i>Notre littérature</i>	641
<i>Entre quatre yeux</i>	647
Claude Sylvestre :	
<i>Le cinéma</i>	649

“Pour Bâtir”

Une somme de directives de notre historien national

LE CHANOINE LIONEL GROULX



Un livre capital



“Pour Bâtir”

un volume de 230 pages :

\$2.00



En vente aux

Editions de l'Action Nationale

C.P. 221 — STATION E — MONTREAL

Tél. : RE 7-7176

La santé vient du soleil

... et du chauffage par rayonnement, pourrions-nous ajouter. Des rayons montent, descendent, vous entourent d'une chaleur légère... plus de radiateur... plus de poussières soulevées... il est possible d'aérer sans perte sensible de calories... Ce merveilleux système de chauffage qui nous vient des Romains a été perfectionné; il s'adapte aux constructions modernes. Visitez l'édifice JETTE ou demandez notre brochure explicative.

Techniciens spécialisés en CHAUFFAGE-PLOMBERIE pour
Hôpitaux - Institutions

Pionniers du véritable
CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT
au Canada



MArquette 4107
360 est. rue Rachel
MONTRÉAL

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

(Strictement en gros)

Une expérience de 50 années au service
des

ARCHITECTES — ENTREPRENEURS
COMMUNAUTÉS — INDUSTRIELS
MARCHANDS

"Le temple de la lumière"



Ben BÉLAND, président - Jean BÉLAND, Ing. P., sec.-trésorier
7152, boul. ST-LAURENT, Montréal — GRavelle 2465

Vient de paraître

Un document ESSENTIEL

CANADA FRANÇAIS
et
UNION CANADIENNE

Le texte du mémoire présenté à la
Commission Tremblay par la
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Placez vos commandes immédiatement

L'exemplaire : \$1.00

Prix spécial pour 50 ou plus



LES ÉDITIONS DE

L'ACTION NATIONALE

CASIER POSTAL 221 — STATION E — MONTRÉAL



UN BON MOYEN

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque.

C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$490,000,000

558 bureaux au Canada
72 succursales à Montréal

Hommages aux collaborateurs de
L'ACTION NATIONALE

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE

FA. 1167

3605, Ontario est, Montréal

Tél. HA. 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT

AVOCATS

914 St-Denis — Suite 212 — Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont. Tél. DO. 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL. 3580

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Marcel ALLARD
Gérant général

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée

Biscuits — Gâteaux — Tartes

235 ouest, ave Laurier, Montréal

CR 2165

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

TOUS

les membres d'une famille
peuvent maintenant
s'assurer ensemble.

Dès le décès,
chacun lui laisse
un capital.

La prime est petite,
parfois réduite;
son versement
peut même cesser.

La police comporte
une valeur de rachat
et des dividendes.

La connaître,
c'est l'acheter.
Nos explications
sont données
gratuitement.

CAISSE NATIONALE d'ÉCONOMIE

FLAVIUS GAGNÉ, C.L.U., gérant
Division Montréal 6
60, S.-Jacques O., Montréal 1
Chambre 102—Tél. PL 1807

La Sauvegarde

ACTIF	\$32,000,000
ASSURANCES EN VIGUEUR	\$165,000,000
PROTÉGEANT	102,000 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.

MARS 1955